



**45^{ème} Congrès de l'Union Départementale
des syndicats CGT de Seine-Maritime
9-10-11 juin 2021 à Barentin**

DOCUMENT D'ORIENTATION

***« Pour une CGT forte dans le
Département, au front des luttes
et des revendications »***

Sommaire :

1/ Une CGT offensive contre les attaques du patronat et du gouvernement

- 1/1 Un contexte difficile qui place la CGT en responsabilité pour organiser la lutte.
- 1/2 Une Lutte contre la division de notre classe sociale.
- 1/3 Des luttes et solidarités internationales incontournables

2/ Une démarche revendicative CGT de résistance, de propositions et de luttes !

- 2/1 Notre démarche revendicative
- 2/2 Gagner le rapport de force.
- 2/3 Des revendications communes public / privé
- 2/4 Des revendications révolutionnaires pour renforcer nos conquies sociaux
- 2/5 Criminalisation de l'action syndicale
- 2/6 La santé des salariés n'est pas négociable
- 2/7 Contre les discriminations et les violences faites aux femmes
- 2/8 Activités spécifiques envers les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise
- 2/9 Activités spécifiques envers les jeunes (travailleurs, étudiants,)
- 2/10 Activités spécifiques envers les privés d'emploi
- 2/11 Activités spécifiques envers les Retraités / Union Syndicale des Retraités

3/ La Qualité de Vie Syndicale : l'outil efficace pour une CGT qui gagne !

- 3/1 Le rapport de force commence par le renforcement et se gagne par notre Organisation !
- 3/2 Le règlement régulier des cotisations à COGETISE : les moyens financiers de la lutte !
- 3/3 La formation de nos militants et syndiqués : une priorité pour les armer aux luttes !
- 3/4 Rôle et fonctionnement de l'UD76
- 3/5 Présence et Investissement militant : gage d'efficacité de notre outil départemental
- 3/6 Des liens indispensables entre nos organisations
- 3/7 Une communication utile à notre message de lutte !
- 3/8 Droits Libertés et Actions Juridiques

4/ Des outils au service de luttes spécifiques

- 4/1 Des collectifs pour intervenir sur des problématiques spécifiques (Services Publics, e-commerce, Travailleurs sans papier, ICTAM...)
- 4/2 Des Activités Sociales, Culturelles et Sportives pour répondre aux besoins des Actifs et retraités.
- 4/3 L'outil INDECOSA au service de la défense des Syndiqués Salariés Consommateurs.
- 4/4 Association « DROIT A L'ENERGIE – STOP AUX COUPURES ! NORMANDIE » : au service de la défense des syndiqués consommateurs et usagers

1. Une CGT offensive contre les attaques du patronat et du gouvernement

1.1. Un contexte difficile qui place la CGT en responsabilité pour organiser la lutte.

La CGT dans notre département porte partout des propositions lucides et légitimes pour le droit des salariés, retraités, privés d'emplois et des citoyens, en utilisant notamment la lutte de classe et de masse, afin de parvenir à gagner les revendications construites pour imposer la transformation sociale de la société souhaitée pour de véritables progrès sociaux, pour une société débarrassée du capitalisme.

La CGT en Seine-Maritime, est la première organisation syndicale par l'influence et l'audience qu'elle a auprès des salariés. Les différents résultats aux élections professionnelles la plaçant en tête dans de nombreuses entreprises du département le soulignent largement, de même que la forte participation aux luttes sociales sous la bannière CGT.

Nous avons donc besoin de construire les rapports de forces nécessaires pour préserver et conquérir les droits les plus favorables au monde du travail et à la société.

Cela nécessite donc une CGT offensive et unie dans l'unité d'action, la mieux implantée possible, avec des syndicats nombreux qui travaillent à gagner le rapport de force pour contrecarrer la politique capitaliste.

Car le contexte politique et social reste le même : crise systémique du capitalisme dont la violence s'aggrave toujours plus, bouleversant la vie de millions de personnes dans le monde, exacerbant les oppositions de classes, modifiant les équilibres territoriaux, géopolitiques et environnementaux.

Le capital financier continue de prendre le pas sur l'investissement productif. Dérégulation, déréglementation, financiarisation de l'économie, reculs des moyens d'interventions des états au profit des multinationales marquent cette période.

Ce mouvement général ne répond qu'à un seul objectif : accroître la rémunération du capital au détriment de celle du travail !

Les programmes des gouvernements depuis 2017, ainsi que tous ceux qui les ont précédés depuis maintenant plus de vingt ans, tentent de mener à terme la déconstruction totale de toutes les conquêtes historiques ouvrières et le programme du Conseil National de la Résistance (CNR).

Ainsi, les attaques contre le Code du travail, les conventions collectives et les statuts à haut niveau social, participent de cette stratégie réactionnaire, et enfonce un peu plus les possibilités pour les salariés de se faire dignement représenter par la CGT. La suppression des CHSCT et des délégués du personnel avec la mise en place des CSE entraîne un cumul des mandats et des tâches diminuant le nombre de représentants du personnel et rendant plus difficile l'exercice des missions.

Patronat et Gouvernement cherchent clairement à ramener les garanties collectives au plus bas, liquider les garanties nationales, et imposer l'individualisation et la compétition entre salariés. C'est la généralisation de l'Ubérisation !

Il en est de même sur les questions de protections sociales (Sécurité Sociale, Retraites, Chômage...).

La précarisation et la discrimination sont ouvertement poussées par le gouvernement et le patronat comme armes de division. De plus en plus de salariés voient leur situation de vie et leurs conditions de travail aggravées avec l'accroissement des contrats de travail précaires (CDD, intérim, Ubérisation, auto-entrepreneur, salariés isolés, sous-traitance...). Le chantage à l'emploi devient ainsi la règle libérale idéale pour le capitalisme, poussée à son paroxysme avec notamment l'utilisation de plus en plus nombreuse des travailleurs sans papiers, voire des nouvelles formes d'esclavage.

Le capitalisme est aussi responsable du réchauffement climatique, de la pollution de l'environnement et de la destruction de la biodiversité, qui provoquent des catastrophes environnementales avec des conséquences sociales et sanitaires dramatiques.

Au niveau national, la confédération CGT organise des actions coordonnant défense sociale et environnementale. Elle agit aux côtés d'associations, d'ONG, aux côtés de la jeunesse (" action climat") sur ces questions. A chaque fois, la confédération CGT agit sur ses propres revendications qui partent de la défense des salariés. La future commission exécutive départementale devra établir des liens avec d'autres organisations pour des actions communes.

On peut d'ailleurs aisément faire un lien direct entre les choix politiques adoptés depuis des années par nos dirigeants, tant en matière économique qu'environnementale, et les conséquences désastreuses qu'ils peuvent avoir pour la Planète, les Hommes et les Femmes qui l'habitent.

Et malgré la communication massive, à grand-messe et grand frais, pour faire croire au plus grand nombre qu'ils s'en préoccupent, leurs actes vont en réalité à continuer de distribuer avec largesse des

milliards d'argent public aux patrons, au travers de cadeaux en baisse d'impôts, crédits aux entreprises, exonérations de cotisations...

Pour les patrons et les actionnaires, c'est : argent public à volonté !

Pire aucune contrepartie n'y est adossée, et les exemples ne manquent pas, qui montrent que la plupart de ces distributions servent en réalité à détruire toujours plus fortement l'emploi, les salaires, les conditions de vie au travail des salariés et l'environnement.

D'ailleurs la politique menée depuis 20 ans dans le domaine de la Santé (asphyxie de l'hôpital public, fermeture de 100 000 lits, réduction du nombre de médecins formés, abandon des EHPAD...) a conduit à ce désastre dès l'arrivée du Covid. Le gouvernement, par son refus de mettre à l'arrêt les entreprises non essentielles, par le retard sur les tests, en se soumettant aux trusts pharmaceutiques, en continuant les fermetures de lits hospitaliers, est le premier responsable des milliers de morts.

Dans ce contexte, les mesures désastreuses et criminelles prises par le gouvernement Macron face à la pandémie sont responsables du désastre sanitaire qui touche toute la population française, avec près de 100 000 décès. Rappelons que le gouvernement a d'abord répété en boucle que les masques n'étaient pas utiles, voire dangereux et qu'il remit en cause l'utilisation du droit de retrait en cas de danger grave et imminent lié à la possibilité d'être contaminé sur le lieu de travail.

Le Covid est également utilisé par Macron et les patrons pour justifier le pire contre les salariés, les jeunes et les retraités.

Ainsi, avec l'appui de certains médias, le gouvernement alimente les peurs en mettant en scène l'évacuation de malades, en relayant en boucle les messages alarmistes et culpabilisants. Il nous impose ainsi l'isolement social, les confinements à répétition, un interminable couvre-feu, une violente diète culturelle. Tout ceci grâce à un état d'urgence permanent qui n'a rien de sanitaire mais exclusivement sécuritaire.

Ils en profitent ainsi pour casser davantage le droit du travail, revenir sur les conquies sociaux et détruire les services publics.

De même, la période a amplifié la dégradation des conditions de vie, de travail et d'étude des salariés comme de la jeunesse. Dans l'enseignement supérieur et la recherche, après avoir accru la sélection à l'entrée de l'université, augmenter les frais d'inscriptions pour les étudiants étrangers, casser les statuts et assécher les financements, une chasse aux sorcières visant à « mettre au pas » les universitaires jugés récalcitrants est lancée.

Ce contexte épidémique a également largement exacerbé les inégalités, mais aussi démontré toute l'importance de non seulement défendre mais également conquérir de nouveaux droits pour notre modèle de protection sociale, l'utilité indispensable des services publics et mis en exergue la réelle place des salariés « premiers de corvées ». Hormis pour le personnel soignant gravement atteint, le gouvernement rend quasi impossible la reconnaissance des contaminations COVID en accident du travail ou maladie professionnelle !

Depuis des années, libertés fondamentales et droits syndicaux sont remis en cause. La répression contre les syndicalistes, notamment contre la CGT et ses militants, s'est renforcée. Les mesures liberticides (État d'urgence, loi sécurité globale, fichage...) renforcent les interventions policières qui deviennent de plus en plus violentes. Elles permettent d'exercer la pression sur la population.

L'UD CGT 76 et les syndicats CGT de Seine Maritime doivent continuer à prendre toute leur place dans les futurs rassemblements de soutien et dans la défense des libertés syndicales et démocratiques.

Pour la CGT, il est clair que nous avons besoin d'une véritable rupture avec ce système actuel ! Cette rupture, nous la gagnerons par la lutte et les batailles que nous mènerons avec les salariés dans les entreprises et les populations, sur la base de nos valeurs et revendications communes CGT.

La lutte des classes est toujours bien d'actualité, et seules les batailles menées permettent d'enfoncer des coins contre l'aggravation de l'exploitation par le patronat et l'actionariat.

Une lutte qui se mène « toutes et tous ensemble », souvent sur plusieurs fronts à la fois, en coordination, en plaçant la priorité sur la rencontre des salariés et de la population, en débattant avec eux, en les convainquant, en gagnant le débat d'idée pour construire le rapport de force indispensable à la victoire sociale !

1.2. Une Lutte contre la division de notre classe sociale

Face à la crise et aux politiques sécuritaires qui nourrissent la montée du racisme, de la xénophobie et qui opposent les peuples entre eux, la CGT porte des propositions de changement de société, pour un vrai partage des richesses et s'oppose aux thèses de l'extrême droite, ainsi qu'à l'ensemble des idées racistes d'où qu'elles viennent.

Nous devons combattre le racisme au sein de nos organisations. La commission exécutive aura en charge la mise en œuvre de journées de formation sur ce thème.

La CGT considère que les idées racistes et xénophobes constituent un danger pour toute la société.

Si nous combattons les idées racistes venant de tous bords, il nous faut avoir un point de vigilance spécifique sur la propagande des partis dits « nationalistes » qui tentent de se présenter comme une organisation défendant les travailleurs, alors que leur programme est clairement capitaliste et anti syndical.

La CGT doit également lutter contre toutes les tentatives de division du salariat.

Depuis des années, le capital tente d'opposer les salariés entre eux, fonctionnaires contre privé, salariés sous statut contre salariés précaires, etc...

Ces tentatives de division visent à empêcher le rassemblement du salariat, donc les possibilités de luttes communes.

La CGT doit donc intégrer dans son activité cette dimension pour combattre ce discours et apporter les éléments d'analyse aux salariés. C'est en portant nos revendications pour l'amélioration des droits et garanties collectives que nous battons en brèche ce discours.

1.3. Des luttes et solidarités internationales incontournables

Les salariés sont confrontés à des choix et des décisions qui émanent souvent directement de structures internationales (Traité de Maastricht, Traité de Lisbonne, Traité transatlantique, les différents Traités de Commerces, etc...) à la main des capitalistes et des gouvernements à leur solde.

Les incidences pour les salariés, les retraités, les étudiants et privés d'emploi sont alors importantes en termes de destruction des droits sociaux existants et empêchent d'avoir de nouveaux droits sociaux.

Pour cela, la CGT doit pointer les responsabilités tant patronales que gouvernementales dans les politiques européennes mises en œuvre.

La CGT doit donc aussi être à l'offensive pour promouvoir ses propositions et s'investir dans les luttes à l'échelle européenne, voire mondiale, et lutter contre les formes de concurrence et de division entre les salariés de tous les pays.

Nous devons continuer à tisser les liens de solidarité entre les salariés, quelles que soient leur origine et nationalité, en France, en Europe, dans le Monde.

La CGT doit être à l'offensive pour promouvoir ses propositions et s'investir dans les luttes à l'échelle européenne et mondiale, pour lutter contre toutes les formes de concurrence et de division entre les travailleurs de tous les pays.

Pour cela, le syndicalisme est un mouvement qui vise à unifier les travailleurs du monde entier dans des organisations, des syndicats qui défendent l'intérêt commun. A l'échelle internationale comme nationale, notre ennemi commun est l'économie mondiale structurée par des grands monopoles et oligopoles que nous connaissons tous et qui dominent chaque branche industrielle : MC DONALDS, COCA COLA, UNILEVER, MICROSOFT, FACEBOOK, GOOGLE, CMA CGM, VEOLIA, TOTAL, LOREAL, etc.

Ces monopoles sont si puissants qu'ils imposent leurs volontés et leurs idéologies à l'ensemble du monde en faisant pression sur les gouvernements qui mettent en place des politiques à leur service. Ces oligopoles n'hésitent pas à remettre en cause des gouvernements et à déstabiliser des pays entiers qui sont favorables aux classes laborieuses. L'impérialisme est destructeur et meurtrier, il rend difficile l'union des peuples et fait mourir les travailleurs dans des conflits sanglants qui engraisser l'industrie de l'armement.

Il est indispensable que les travailleurs s'unissent et convergent au-delà des frontières car aujourd'hui, nous sommes tous mis en concurrence. Nous le voyons bien avec l'Union Européenne par le biais de la commission qui prône la déréglementation au niveau du travail, de la santé, de notre alimentation, de l'agriculture, de la protection environnementale par l'intermédiaire de concurrences déloyales avec la signature d'accords de libre-échange (TAFTA, CETA, MERCOSUR, etc.).

Pour combattre le capitalisme et l'impérialisme, il est nécessaire que le congrès de l'UD CGT 76 appelle tous les travailleurs à lutter contre la mise en concurrence entre les travailleurs de différents pays, organisée par les gouvernements et l'Union européenne, notamment pour ce qui concerne les salariés détachés.

L'UD CGT 76 revendique une harmonisation par le haut, en s'appuyant pour cela sur les normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ou sur toute autre réglementation plus favorable aux salariés.

L'UD CGT revendique l'application intégrale du Code du travail et des conventions collectives aux bénéficiaires des travailleurs détachés. Elle demande la mise en œuvre de la responsabilité pénale pour les donneurs d'ordres qui ne respecteraient pas ces critères.

L'UD revendique le renforcement du droit d'asile, et son extension aux migrants pour causes politiques, religieuses, économiques, climatiques et sanitaires ; la liberté de circulation, la régularisation immédiate et sans condition de tous les travailleurs sans papiers, avec ou sans emplois, présents sur notre territoire.

L'UD prend sa place dans toutes les luttes pour la paix dans le monde, contre le sous-développement et la crise climatique, sources d'inégalités profondes entre les peuples.

L'UD CGT a à cœur de défendre le principe de la solidarité internationale, et prendra les mesures pour venir en aide aux syndicats et salariés en lutte dans les autres pays.

Si l'UD CGT 76 veut développer et renforcer ses liens internationaux, nous devons mener une réflexion sur nos affiliations à des organisations internationales, pour gagner en efficacité mais il ne s'agit pas de les opposer entre elles. Notre démarche est et doit rester unitaire et s'inscrire dans le prolongement du 52^{ème} Congrès Confédéral qui réaffirme la nécessité de se rapprocher de la FSM.

La FSM est une fédération syndicale mondiale qui nous est proche tant sur ses contenus revendicatifs que sur ses modes d'action, forte de plus de 100 millions de syndiqués, elle se revendique d'un syndicalisme de lutte de classe et de transformation sociale, dans la logique des valeurs et des fondamentaux portés et partagés par l'UD CGT 76 ces dernières années.

C'est en ce sens que nous proposons à notre congrès de l'UD CGT 76 d'ouvrir un débat sur la validation d'un rapprochement avec la Fédération Syndicale Mondiale (FSM).

2. Une démarche revendicative CGT de résistance, de propositions et de luttes !

2.1 Notre démarche revendicative

Notre démarche CGT cherche à construire un « Tous Ensemble », en proximité avec les salariés grâce à l'action quotidienne des Syndicats CGT, et l'appui et le travail de coordination des structures territoriales (UL, UD, CR) et professionnelles.

Notre démarche doit aussi rechercher l'unité syndicale, chaque fois que possible, pour gagner le rassemblement des salariés dans l'unité d'action. Car face au patronat et au gouvernement, nous avons besoin de faire bloc, de mobiliser les travailleurs avec ou sans emploi, les retraités, les jeunes et de chercher l'unité avec tous ceux qui partagent nos objectifs de lutte.

Une lutte qui doit se construire sur la base de cahiers revendicatifs construits avec les salariés, sur la base de nos valeurs partagées, avec la recherche de faire converger tous les secteurs du salariat, public comme privé, jeunes, privés d'emploi et retraités.

Evidemment, toutes les propositions doivent faire l'objet de discussions adoptées dans les Commissions Exécutives de nos structures, en cherchant le rapport de force en proximité, et en assurant l'expression indépendante de la CGT.

Pour la réussite de notre démarche, l'UD76 met en place des collectifs, sur la base d'une cohérence revendicative, formative et d'organisation pour aider l'ensemble des syndicats à la construction du rapport de force :

- Service Public
- Santé au Travail
- DLAJ
- Activités CE / CSE (ou Instances équivalentes)
- Femmes-Mixité
- Revendicatif
- Vie Syndicale
- Formation Syndicale
- Politique Financière
- Communication

Au niveau départemental, ces collectifs sont créés pour travailler les revendications et venir en soutien des Unions Professionnelles, des Unions Locales et des Syndicats, et œuvrer à la mise en place de luttes interprofessionnelles public / privé pour les gagner.

Ils nécessitent donc l'implication du plus grand nombre de nos militants.

Dans le même temps, l'UD76 doit travailler à l'élaboration de plans de travail sur des champs spécifiques revendicatifs, comme les questions du travail des Jeunes et la syndicalisation des salariés ICTAM, ou encore la question du combat contre toutes les formes de discriminations : Hommes-Femmes, Syndicales, Origines, Orientations Sexuelles, etc.

Le contexte social et l'ampleur des attaques nécessitent une CGT qui doit déployer son activité pour combattre la politique libérale de casse sociale et apporter les éléments d'analyse aux salariés, à la population. C'est incontournable !

2.2 Gagner le rapport de force

La première responsabilité de la CGT, de notre UD et de ses syndicats, est de travailler inlassablement à construire le rapport de force.

La CGT inscrit son action au plus proche des travailleurs, de leurs préoccupations quotidiennes au travail et dans la vie. En partant du travail, de l'expression de leurs revendications et de leurs luttes sous toutes leurs formes, la CGT œuvre à la construction du rapport de force en faveur du monde du travail.

Il s'agit pour la CGT, pour notre UD et pour nos syndicats de construire l'activité syndicale appropriée afin que les salariés, les privés d'emploi, les retraités, tous confrontés aux mauvais coups, puissent reprendre confiance en leur propre force, et en leur capacité à contraindre le patronat, l'actionariat et les gouvernants à leur solde, pour donner un coup d'arrêt à leurs politiques néfastes, et porter un projet de transformation sociale alternatif.

Se donner des perspectives, c'est s'inscrire dans une dynamique de conquête sociale.

Ainsi, la CGT a en charge de les organiser. Le renforcement et le développement de nouveaux syndicats ou sections syndicales doit donc être l'objectif de toutes les structures CGT du département.

Face aux attaques visant la destruction des acquis essentiels, il est nécessaire de dépasser les obstacles et d'activer les leviers nécessaires pour le développement des solidarités, la construction de revendications collectives, l'organisation de luttes gagnantes, et créer les conditions favorables pour élargir, amplifier et généraliser les luttes, en construisant notamment la riposte interprofessionnelle, le « tous ensemble » pour inverser le rapport de force en faveur des salariés et gagner la bataille idéologique face au patronat.

Ce « Tous Ensemble » ne se décrète pas. Il se construit d'abord dans l'entreprise, en proximité avec les salariés grâce à l'action quotidienne de son Syndicat CGT, avec l'appui et le travail de coordination

de la structure territoriale (Union locale, Union Départementale...). Il doit être affiché comme étant le projet de toute la CGT. Il y a besoin pour cela du travail des UL coordonné par l'UD, et de toute la confédération qui doit jouer tout son rôle pour le proposer et tout faire pour en assurer la réussite.

L'histoire du mouvement ouvrier nous apprend qu'il est difficile de prévoir exactement quelles seront les formes de luttes permettant d'arracher la victoire sur nos revendications. Ce qui est par contre certain c'est que les gouvernements en place comme le patronat ne céderont pas des conquêtes massives pour notre classe sans résister. Il faut donc travailler à la convergence des luttes, sur des revendications précises avec un véritable plan de bataille pour construire le rapport de force permettant de battre nos adversaires de classe, valets du capitalisme.

Il ne peut donc pas se résumer à une succession de journées d'actions nationales isolées sans lendemain, sans plan de lutte, sans revendication précise. L'UD devra porter cette analyse proposition au sein du CCN.

Il doit être édifié par toute la CGT, sur l'élaboration de cahiers revendicatifs sur les lieux de travail et de vie, et ensuite prolongé sur les grands enjeux de société.

Pour cela il nous faut renouer avec la bataille idéologique, au travers de débats et démocratie sur les lieux de travail, rendre acteurs les syndiqués et salariés, et valoriser l'action de celles et ceux qui agissent, de l'action collective qui permet de gagner les revendications.

L'UD CGT mettra tout en œuvre pour travailler à la convergence d'actions et de lutte. Lors des mouvements de lutte d'ampleur comme ce fut le cas contre la réforme des retraites, l'UD CGT 76 estime important d'élargir rapidement les revendications mises en avant pour favoriser l'entrée en lutte de nouveaux travailleurs, des jeunes, et de l'ensemble de la population.

L'objectif du patronat et du gouvernement reste clairement de casser la CGT, comme syndicat de classe s'appuyant sur des milliers de représentants du personnel, pour lui substituer vers un syndicalisme d'accompagnement de la régression sociale.

Nous ne devons cautionner aucune manœuvre de fausse concertation, comme les « conférences sociales » qui ne visent qu'à enrober de « dialogue social » des mesures déjà décidées par nos adversaires.

C'est pour cette raison que la confédération n'a pas accepté d'aller discuter l'agenda social du MEDEF.

Ainsi notre Qualité de vie Syndicale revêt un caractère extrêmement important. Et il nous faut nous interroger régulièrement sur notre niveau de syndicalisation, de formation des syndiqués, l'implication de nos élus, mandatés, représentants et délégués syndicaux, le niveau de diffusion de l'information et des analyses CGT.

Les débats en proximité et l'exercice de la vie démocratique, dans la CGT et sur les lieux de travail, empêchent de tomber dans le piège du syndicalisme délégataire, et rend acteurs et décideurs les syndiqués, voire les salariés.

Développer la culture du débat pour faire progresser nos idées est aussi un levier pour gagner de l'influence dans les élections professionnelles, qui constituent ainsi un élément de mesure à un instant donné du rapport des forces en présence. La CGT a donc là aussi une responsabilité pour en faire un moment démocratique important, un moment représentatif de nos combats, en gagnant à la fois la participation massive des salariés et évidemment les voix CGT.

Une notion d'autant plus importante depuis la loi sur la représentativité, puisque les résultats ont une influence in fine sur la représentativité à tous les niveaux (local, départemental, régional et national).

L'UD, comme l'ensemble de nos structures, sont donc au service de cette stratégie et ont un rôle essentiel d'impulsion et de coordination des actions collectives convergentes.

L'importance de leur travail régulier permet aussi de défendre pied à pied chaque acquis, chaque conquête, car l'exigence d'avancées sociales nécessite de bloquer tout recul.

Comme le disait Henri Krasucki : « *La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat* » et nous affirmons la nécessité d'un syndicalisme de classe, de masse, de propositions, de luttes et d'actions, conscient des intérêts incompatibles opposant capital et travail.

Les formes de lutte expriment aussi la diversité du rapport de force. Elles sont le plus souvent adaptées à notre capacité à mobiliser le plus grand nombre, et en fonction des attaques portées.

La grève reste cependant le moyen le plus efficace pour obtenir satisfaction de nos revendications, car il pèse directement sur l'organisation du travail, sur la production des richesses et donc sur le capital.

Les démarches revendicatives portées par les travailleurs au sein des entreprises, des services publics et bassins d'emploi restent et demeurent essentielles, mais, sans que cela s'oppose à une approche plus large au niveau territorial, interprofessionnel, qui peut en démultiplier sa portée, donner des perspectives et donc, alimenter le rapport de forces. Ce n'est qu'en pesant, dans la même dynamique, à la fois sur le patronat et le législateur, à tous les échelons territoriaux, que nous pourrions poser les bases de la réponse aux besoins sociaux.

2.3 Des revendications communes public/privé

Unir et faire converger tous les secteurs du salariat, allant du salariat public et privé, aux jeunes, privés d'emplois et retraités, c'est travailler sur les revendications et défendre les conquêtes sociales :

- La Sécurité sociale et les retraites, basées sur le salaire socialisé, en cherchant à les améliorer. La défense des régimes particuliers de retraite, qui prennent en compte certaines spécificités. Abrogation de toutes les mesures antisociales s'attaquant aux droits des travailleurs. Refus du régime universel par points.
- Renforcer notre protection sociale par de nouveaux droits. Cela passe notamment par l'abrogation des jours de carence, mais aussi le renforcement d'une médecine du travail et/ou de prévention, et toutes mesures en faveur de la protection de la santé prises en charge par la sécurité sociale et non à la charge individuelle de la population ou des salariés (masques, tests, autotests, auto-prélèvements...).
- Défense des statuts nationaux et des conventions collectives. Améliorer les Instances de Représentation du Personnel, avec un retour à une proximité des élus et mandatés, au travers notamment d'un retour au CHSCT avec des pouvoirs renforcés, aux Instances DP. Défendre et améliorer les droits syndicaux.
- Défense et reconquête des services publics et des entreprises publiques face aux menaces de privatisation.
- Augmentation générale et immédiate des salaires, pensions et des minimas sociaux, et un smic à 2000€, point de départ de toute grille de salaire et de traitement.
- Non à la CSG et rétablissement de l'ensemble des cotisations sociales dans l'esprit de la création de la sécurité sociale.
- Défense des diplômes et des qualifications reconnus au niveau national et intégrés dans les conventions collectives et les branches professionnelles.
- Rétablir le baccalauréat comme diplôme national, basé sur des épreuves terminales et anonymes, seul prérequis pour accéder à l'Enseignement supérieur dans la filière de son choix.
- L'interdiction des licenciements, des suppressions de postes et des fermetures de sites.

Pas d'Industrie sans services publics, pas de services publics sans industrie

L'UD travaille à décliner en Seine-Maritime la campagne confédérale industries et services publics au travers de projet locaux intégrant les critères économiques sociaux et environnementaux portés par la CGT, ce qui est contradictoire avec les intérêts des actionnaires.

Le progrès humain passe par une industrie qui réponde aux besoins. Il ne peut y avoir d'industrialisation sans intervention publique, et cela passe par une prise en compte globale de la production intégrant les bonnes conditions de vie et de travail et l'environnement, et par une politique de formation qui intègre les jeunes dans l'industrie. Cela nécessite une hausse des salaires. L'emploi industriel est également générateur de nombreux emplois induits. L'état doit porter ses efforts sur la recherche et développement pour créer les conditions d'un renouveau industriel.

L'UD travaille autour de collectifs réunissant plusieurs champs professionnels concernés à des projets de ré-industrialisations, en évitant la mise en concurrence des territoires sur le plan national ou international, qui tiennent compte du tissu économique existant et des potentialités. Avec les salariés

et les populations, elle élabore et porte ses réflexions sur les filières papier, automobile, portuaire, chimie, transports et logistiques, ainsi que toutes autres filières, notamment autour de l'axe Seine et de la façade maritime.

Si les luttes défensives demeurent nécessaires, il nous faut, dans la complémentarité des métiers et des atouts des territoires, passer à l'offensive sur nos revendications.

L'UD œuvre ainsi à dépasser la simple opposition aux plans du capitalisme, pour créer des projets alternatifs mobilisateurs, répondant aux besoins de tous, en rupture avec le système capitaliste de profit.

Les convergences et la cohérence des projets portent la nécessité de rassemblements les plus larges possibles dans cette démarche, qui implique de dépasser l'agenda patronal qui nous est toujours imposé par les multiples attaques portées, pour que les salariés imposent leurs priorités.

Ainsi, l'UD 76 travaille à décliner les propositions confédérales pour sortir de l'impasse de la casse de l'industrie en France et dans notre département plus particulièrement.

A court terme : l'annulation de tous les plans de restructuration et fermetures en cours ou à venir ; la formation des travailleurs dans les secteurs menacés ; le développement de nouvelles filières ; les relocalisations d'activités ; le maintien et la création d'emploi.

Tirons le bilan, dans la Seine Maritime et nationalement, des aides publiques, exonérations de cotisations patronales, et baisses d'impôts, obtenues par le patronat. De Gattaz, demandant des aides pour créer 1 million d'emplois, en passant par le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE), le Crédit Impôt Recherche (CIR), versant des milliards au patronat, les mêmes mensonges ont abouti au même désastre : les actionnaires ont augmenté leurs profits, le patronat a continué à détruire l'emploi. La CGT demande que les fonds publics aillent aux entreprises publiques, aux infrastructures du pays, aux services publics, et aux entreprises à but non lucratifs.

À plus long terme, la CGT propose aussi de : créer de nouvelles filières industrielles (sur l'imagerie médicale par exemple) ; contraindre les donneurs d'ordres vis-à-vis des sous-traitants afin de mutualiser les investissements ; favoriser les circuits courts avec un équilibre dans la répartition des charges de travail ; d'intégrer des clauses sociales et environnementales dans les appels d'offres des marchés publics.

L'enjeu est de favoriser une maîtrise publique des moyens de production.

Les Industries électroniques, une filière stratégique :

Les industries électroniques se développent de plus en plus sur notre territoire. Une filière qu'il est urgent de développer avec la recherche d'une gouvernance de la filière à redéfinir.

Les enjeux de la filière impactent l'ensemble du tissu industriel et l'appareil productif. La filière est stratégique dans notre bataille CGT pour la reconquête industrielle, condition indispensable au développement économique de notre pays, à l'élévation des garanties sociales et à la transition écologique.

L'Industrie Papier, une filière primordiale pour notre territoire

L'exemple de la presse et de l'information en général éclaire la grande transformation numérique qui s'opère. L'informatisation, qui a débuté à la fin des années 1970, a eu raison des deux tiers des effectifs techniques. Le cadre légal et constitutionnel de l'information a sauté, tant par la privatisation de l'audiovisuel dès cette époque, que par la destruction des décrets, us et coutumes mettant la presse écrite à l'abri des forces de l'argent et au service du citoyen.

Le numérique, affaire en or pour quelques-uns, choc social pour tous les autres !

Pour autant, la concentration n'est pas la fin de l'histoire... La longue cohabitation du papier et du numérique ne suppose pas une issue en terme de modèle économique, malgré la croyance répandue.

D'ailleurs, même si l'évolution va plutôt dans le sens de moins de papier presse, le papier n'a jamais été autant utilisé pour alimenter imprimantes de toutes sortes issues du numérique, et la production de papier « carton » n'a jamais été élevée, avec ce même développement du numérique, par les livraisons « porte à porte » de plus en plus usité par la population.

En France, et particulièrement sur notre département, nous avons aussi un modèle économique émergent qui garantit des solutions avec des normes respectueuses de l'environnement, et notamment par le recyclage de cette matière.

En cela, la fermeture de La Chapelle Darblay, actée en Juin 2020, est une décision unilatérale qui s'est faite sans prendre en compte les propositions des salariés et du syndicat CGT des « PapChap » qui valorisaient un projet de diversification des activités.

Pourtant, ce site possède de nombreux atouts qui conjuguent de nombreuses activités industrielles autour de la fabrication du papier recyclé à partir de déchets, ce qui en fait un site unique dans notre pays et exemplaire en termes de préservation de l'environnement. 350 000 tonnes par an de vieux papiers sont traitées chaque année dans l'usine grâce notamment aux contrats passés avec plus de 200 collectivités territoriales.

La proximité du site avec Paris et sa région forte de plus de 12 millions d'habitants, sa proximité avec les voies routières, fluviales et ferroviaires, offrent aussi des perspectives de croissance très importantes.

Sa chaudière à biomasse, hautement rentable, et sa station d'épuration qui participe au processus de clarification de la Seine, viennent renforcer ses atouts et ses vertus écologiques.

Sans compter la qualité et la haute technicité de son personnel comptant plus 40 métiers différents.

Cette décision de fermeture est un non-sens et clairement marqué par un choix capitaliste du groupe UPM, qui d'ailleurs s'assoit sur ses engagements d'un point de vue social et environnemental.

La lutte des salariés de La Chapelle rencontre beaucoup d'échos dans notre pays et au-delà. La CGT travaille avec des ONG internationales.

L'UD 76 continuera de soutenir et d'agir pour gagner un repreneur autour du projet CGT du Syndicat, comprenant 3 propositions de fabrication (conversion de la MAP 6 pour produire du papier ondulé ; production de pâte marchande recyclée ; production de papier pour ouate d'isolation).

L'Industrie chimique en Seine-Maritime

Les industries chimiques sont présentes dans notre vie quotidienne sous de multiples formes.

La question fondamentale est : Qui décide de ce que l'on produit ? Pour quoi faire ? Dans quelle condition ? L'affrontement de classe se trouve là !

Le débat sur le raffinage est emblématique de cet affrontement, depuis 2010, l'ensemble des compagnies pétrolières ayant une activité en France, TOTAL en tête, détruit des milliers d'emplois et casse l'industrie du raffinage et de la pétrochimie. Pour une tonne de capacité de production détruite, c'est une tonne de produit importée en plus.

Après plusieurs fermetures, dont Petroplus sur notre territoire, la dernière destruction en date est l'annonce de l'arrêt des huiles au sein de la raffinerie de Normandie. TOTAL essayant de nous faire croire que c'est inéluctable.

Le refus des grandes entreprises pétrolières d'investir pour maintenir l'outil de travail en état, pour l'adapter aux normes de sécurité et environnementales, est l'une des raisons qui a conduit aux fermetures successives.

Et les projets alternatifs mis en avant par les patrons des grandes firmes, outre le fait qu'ils ne répondent pas aux critères écologiques, sont très en dessous de ce qui serait nécessaire pour sauvegarder les emplois en nombre et en niveau de qualification.

Dans le cadre de la transition énergétique indispensable, nous nous battons pour le maintien de tous les emplois et tous les sites.

Les services publics, c'est l'affaire de tous

Ils doivent répondre aux besoins de toute la population. Ils nous concernent tous, que l'on soit usagers ou salariés. Les services publics sont les garants du progrès social. Ils sont en réalité un investissement pour l'avenir. Le recul incessant des services publics a pour conséquences directes la perte de libertés, d'égalité et de solidarité pour les citoyens. C'est un bien commun que nous devons défendre tous ensemble !

Les gouvernements se succèdent et mènent tous une politique de démolition méthodique des services publics : après la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et la MAP (Modernisation de l'Action Publique), Macron appuie sur l'accélérateur avec l'Action Publique 2022, attaque en règle contre les services publics et les travailleurs de la fonction publique, en voulant imposer une nouvelle cure d'austérité supplémentaire aux services publics, ainsi que la généralisation des emplois précaires, avec son lot de suppressions de postes, son idéologie managériale et la quasi-suppression des commissions paritaires, alors que les choix politiques, économiques pris en France en font « *le Pays le plus gros pourvoyeur de dividendes en Europe* » et qu'ils ne sont pas avares de cadeaux fiscaux pour les plus riches.

Lier le combat social à la laïcité

Les services publics ont un autre rôle majeur à jouer. Si nous voulons que la laïcité, qui repose sur la liberté de conscience et la séparation des églises et de l'Etat, soit mieux comprise et acceptée, les promesses de liberté, d'égalité et de fraternité doivent être des réalités pour tous, notamment dans les territoires abandonnés par l'État.

Les services publics sont les outils du processus vers l'égalité. A ce titre, nous avons besoin d'une politique sociale ambitieuse en matière d'école, de santé, de logement, de transports, d'accès à l'emploi et à l'énergie. Ce qui implique un développement massif des services et investissements publics pour que les principes d'intérêt général et d'égalité ne restent pas lettre morte dans ces zones délaissées par les gouvernements successifs.

Dans la Santé (publique/privée) et l'Action sociale

La pandémie a démasqué la vraie politique gouvernementale.

Le système sanitaire, médico-social et social doit impérativement répondre à l'ensemble des besoins de Santé des populations. Cependant, les gouvernements successifs qui prétendent protéger la santé des Français mettent à terre l'Hôpital public et le libre accès aux soins. Les fusions et concentrations des établissements de santé et du médicosocial, fleurissent depuis quelques années. Ce qui, avec l'étranglement budgétaire organisé par le Ministère, favorise les suppressions de lits, de services, et de postes, du tout ambulatoire et les dérives du secteur privé dans l'hôpital. Pour notre territoire, les lois Bachelot, Touraine ont imposé le regroupement des établissements publics en 4 Groupes Hospitaliers de Territoire : Rouen, le Havre, Elbeuf et Dieppe, avec des mutualisations destructrices d'emplois et de nouvelles fermetures à la clé. En témoigne l'absorption du Belvédère par le CHU, le projet de supprimer 185 lits au CH du Rouvray...

Les EHPAD sont confrontés à des résidents de plus en plus âgés. La crise sanitaire a mis un peu plus les établissements en tension. Ces derniers mois, la situation s'est tendue, en témoigne la multiplication de luttes locales. Les personnels en nombre très insuffisant sont épuisés par des cadences infernales, soumis à des phénomènes d'extrême intensification du travail allant malheureusement parfois jusqu'à la perte de sens du travail, l'épuisement absolu et la dégradation directe de la prise en charge de la personne âgée. Nombreuses sont les difficultés auxquelles sont confrontées les résidents et leurs familles pour pallier les appétits financiers grandissants des gestionnaires des maisons de retraite du secteur marchand, ces derniers devant faire face à des coûts exorbitants, alors que le montant moyen des retraites se situe autour de 1 300 euros par mois.

Dans le même temps, la gestion des maisons de retraite médicalisées s'avère très rentable, notamment pour les grands groupes privés à but lucratif qui sont cotés en bourse et se développent à l'international (ex : Korian, qui avec ses 24 158 lits, a réalisé 15,5% de marge et un bénéfice de + de 6% en 2016 et a même doublé les dividendes versés à ses actionnaires).

Dans le privé, les situations sont les mêmes. Avec la domination financière des groupes Korian, ORPEA, Vivalto..., les conditions de travail sont déplorables.

L'UD réaffirme le rôle pivot de l'hôpital public en revendiquant la suppression des GHT.

Elle agit pour que les budgets hospitaliers soient à la hauteur des besoins de la population, et revendique l'annulation immédiate de « la dette » des hôpitaux.

L'UD revendique la création des emplois nécessaires au bon fonctionnement de l'hôpital (100.000) et des EHPAD (200.000), avec 1 soignant pour 1 résident, l'arrêt des fermetures de lits, la réouverture de lits, le matériel de protection adapté aux diverses situations de travail.

L'UD revendique un accès aux soins pour toutes et tous. C'est bien parce que la Santé n'est pas une marchandise et que notre santé, nos vies, ne sont pas à vendre, que l'UD revendique, avec les syndicats de la Santé et de l'Action sociale, la défense du statut de la Fonction publique et la défense des conventions collectives.

Les Transports et la Logistique en Seine-Maritime

La politique de transport en France, et particulièrement sur notre département, doit être revue totalement pour intégrer les enjeux environnementaux et durables indispensables à la survie de notre Planète et à la préservation de la santé des populations par une baisse de la pollution, pour laquelle les transports représentent 25% du rejet des Gaz à Effet de Serre.

Cette vision des transports doit être basée sur un plan de rupture avec les politiques menées, qui prenne en compte la complémentarité de tous les modes, tant pour les transports de voyageurs que de marchandises, avec une utilisation élevée des modes de transport les moins polluants.

La CGT ne peut concevoir les mobilités de demain en cloisonnant les enjeux de déplacement des voyageurs et ceux de l'acheminement des marchandises et de la logistique.

Il faut aborder les sujets de fond permettant de répondre de façon durable au réchauffement climatique et aux questions de santé publique, d'où nos propositions pour replacer au centre des débats les questions sociales, environnementales, d'aménagement des territoires et de ré industrialisation pour une véritable « économie circulaire » et un renouveau du service public.

La solution qui s'impose est bien celle du plan de rupture proposé par la CGT. Secteur par secteur de transport, entreprise par entreprise, service par service, établissement public par établissement public. Il nous faut établir le rapport de force pour peser sur les choix stratégiques qui vont dans le sens de nos repères revendicatifs, notamment celui d'un pôle public de transport public et instaurer partout des clauses sociales et environnementales pour chaque aide.

La logistique, maillon essentiel à reconquérir :

Les plateformes logistiques se développent toujours plus un peu partout en France et notre département, comme notre région normande, n'en sont pas écartés. Ces multiples plateformes voient leurs chiffres d'affaires augmenter et la crise ne les a pas fragilisées, au contraire.

La vente en ligne et la livraison à domicile explosent et Amazon, Deliveroo ou Uber en sont les « grands gagnants ». Mais les salariés et autoentrepreneurs de ces secteurs en sont les grands perdants. L'exploitation capitaliste et la précarité y trouvent leur quintessence.

La maîtrise de la chaîne logistique ne peut pas être l'apanage du marché. Les pouvoirs publics, notamment l'État, mais aussi les collectivités, disposent de leviers qu'il faut cependant renforcer (incitations, investissements, organisations, réglementation).

Ainsi, puisque les réseaux logistiques privés (y compris filiales de groupes publics) maîtrisent aujourd'hui la totalité du système, la collectivité doit reprendre cette maîtrise et injecter des règles fortes pour agir en fonction de l'intérêt général (maîtrise des flux et des origines/destinations, massification, organisation du report modal...). Cela passe aussi par la maîtrise du foncier et de l'aménagement du territoire : les zones logistiques et les installations terminales embranchées.

En matière de ferroviaire :

La priorité est donnée à la reconquête d'un véritable service public tant pour le transport des voyageurs que de celui des marchandises. Une action qui passe par l'abrogation de la loi du 4 août 2014 portant réforme du système ferroviaire français, de la Loi du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire, et de celle du 26 décembre 2019 sur les mobilités, et par un retour à un service ferroviaire public national dans une entreprise publique unique et intégrée.

En outre, la situation d'abandon par les pouvoirs publics du transport de marchandises ferroviaire, au profit finalement de la route exclusivement, est un non-sens au vu des enjeux environnementaux de notre Temps. Et particulièrement sur notre département et plus encore sur l'ensemble de la Normandie, où la façade maritime avec ses nombreux ports, et particulièrement ceux de Rouen et du Havre, est importante, et qu'il existe un bassin important d'entreprises industrielles, de logistiques et de services, sur l'ensemble de la vallée de la Seine.

La reconquête publique du ferroviaire est un enjeu primordial qui doit faire l'objet de convergences revendicatives de toute la CGT.

Les intérêts lient l'ensemble de la population aux cheminots et inversement. Sans industries dans son environnement, les triages du département, dont Sotteville, et les services SNCF qui lui sont attachés, voient leur pertinence affaiblie. Mais aussi, sans triage ferroviaire, ce sont les activités industrielles, portuaires et maritimes qui s'affaiblissent et tout le secteur économique qui s'ouvre à des difficultés ! C'est pourquoi nous devons défendre de manière interprofessionnelle l'atout d'une entreprise publique ferroviaire intégrée.

Et parce qu'il s'agit d'une entreprise ferroviaire publique unique et unifiée, il faut gagner l'abrogation des lois qui ont détruit le Statut public de la SNCF et regagner le Statut comme règle unique de conditions sociales des Personnels attachés à ce service public !

Notre bataille pour les défendre intègre la présence humaine dans toutes les gares et les trains au service de la réponse aux besoins des usagers, la défense de toutes les lignes voyageurs pouvant être menacées, pour aller jusqu'à gagner des améliorations sur certaines lignes, tant en nombre de trains qu'en nombre d'arrêts et de vitesse. Voire des réouvertures de lignes...Plusieurs exemples : Rouen – Evreux ; Bréauté – Gravenchon ; Le Havre – Montivilliers avec extension jusque Criquetot / Goderville ;doublement de voies et électrification sur Rouen-Dieppe ;Plus de trains entre Amiens – Abancourt - Le Tréport et des dessertes depuis Rouen ; Ouvrir une desserte de l'agglomération rouennaise par une boucle 2 voies sur la rive gauche depuis la future gare St Sever pour rejoindre Elbeuf Ville, via Pt et Gd Quevilly et Pt et Gd Couronne, et rejoindre Oissel pour intensifier les dessertes depuis cette gare jusque Rouen, en y intégrant un nouveau plan de transport qui fasse le lien entre les deux gares rouennaises.

En matière de transport par la route:

Nous revendiquons la renationalisation des autoroutes et des ponts, dans un service public, sans indemnisation des actionnaires.

Le Camion doit être le mode utilisé pour la desserte des derniers kilomètres, en favorisant l'accès aux technologies existantes et en créant les innovations qui les rendent plus propres.

La règle qui doit régir l'utilisation de camions en trafic intérieur et international depuis la France doit être le « pavillon français », sur des règles sociales de haut niveau.

Les transports en commun :

Améliorer les conditions de transport collectif, pour les rendre plus attractifs et de qualité, c'est avant tout répondre aux besoins de mobilité des salariés et des populations. Les choix politiques, depuis des années, ont des effets néfastes sur la qualité et l'efficacité des services publics. Ils sont incompatibles avec une bonne réponse aux besoins d'aménagement du territoire, prenant en compte les besoins de transports collectifs, les besoins sociaux, économiques et environnementaux.

Un bon service public exige une maîtrise publique, ce qui passe par d'autres critères de gestion et le retour à des entreprises 100% publiques.

Il faut rendre les transports accessibles et équitables pour tous à court terme. L'accessibilité pose deux questions : d'une part celle d'y avoir accès, ce qui suppose de disposer de transports collectifs, et d'autre part, celle des coûts de ce transport collectif. La CGT défend la prise en charge des frais de transports à 100% par les employeurs et par l'Etat pour les scolaires, universitaires et privés d'emploi.

Au niveau du transport maritime et fluvial

De nos jours, le transport maritime et fluvial représente près de 80% des échanges de marchandises de la planète. La France possède la deuxième façade maritime mondiale, mais néanmoins elle reste très éloignée de ses principaux concurrents européens aux niveaux des trafics portuaires manutentionnés. Au cours de ces dernières décennies, l'Etat n'a pas su mesurer la nécessité de développer ses infrastructures portuaires pour accroître les retombées économiques et développer l'emploi dans les bassins portuaires.

Au contraire, l'Etat par le biais de différentes réformes qui se voulaient être le socle d'une relance portuaire, a répondu à une commande européenne revendiquant la privatisation pour instaurer la déréglementation et l'ultra libéralisme dans nos ports, cette démarche doctrinaire idéologique, visait à casser la notion de service public portuaire. L'ensemble des forces réactionnaires qui va de la droite

de la sociale démocratie au service du capital, ont prolongé la réforme de 1992 en déstabilisant les ports d'intérêt national par les lois de décentralisation et en 2008 avec la réforme des ports autonomes. Derrière l'objectif affiché par l'Etat et le patronat figurait également en bonne place la volonté de casser la seule organisation syndicale qui défend les intérêts des travailleurs portuaires, la CGT !

La CGT est toujours une force syndicale dans les ports, les acquis ont été préservés et améliorés par la lutte et la privatisation totale des ports a pu être évitée. Le renforcement de l'unité des dockers et de l'ensemble des travailleurs portuaires au sein de la Fédération Nationale des Ports et Docks a permis par la lutte la signature d'un accord cadre national en 2008, devenu ensuite un décret et la création de la convention collective nationale unifiée, « ports et manutention » qui garantit l'ensemble des acquis pour tous. Ces dernières années nos combats unitaires ont permis la progression dans l'intérêt général de cette convention collective et l'obtention de victoires contre des reculs sociaux :

- non-application des ordonnances Macron permettant de maintenir le caractère impératif de notre convention collective nationale unifiée ports et manutention et maintenant en partie nos IRP telles qu'elles existaient auparavant.
- obtention de la loi de 2015 permettant la pérennisation de la profession de docker.
- atténuation des effets néfastes du projet de la fusion des trois ports de l'axe Seine pour les travailleurs par le maintien des 3 établissements actuels distinct du siège, dimensionnement limité de ce dernier dans les fonctions et en terme d'effectifs (moins 9 % de l'effectif global), maintien des accords et usages locaux, maintien des activités opérationnelles au sein des directions territoriales, non spécialisation des 3 ports et renforcement de leur complémentarité, engagement que cette fusion n'aura pas pour objet de remettre en cause les emplois et les métiers portuaires à l'échelle des 3 ports de l'axe Seine.

La Normandie est une région privilégiée dans le domaine maritime et fluvial. Elle possède plusieurs ports décentralisés, ainsi que deux grands ports maritimes de premières importances Le Havre et Rouen. La vallée de la Seine, dont la situation géographique la positionne naturellement comme base arrière de l'île de France et de la capitale, se situe au cœur d'un bassin industriel et d'emplois de première importance.

Les ports du Havre et de Rouen sont des poumons économiques pour notre territoire, avec plus de 80 000 emplois directs et indirects. Ils restent un atout majeur pour l'avenir de notre département et de notre région. Leurs importations et exportations de marchandises, hydrocarbures, vracs, conteneurs, céréales, divers et le transport transmanche de frets ou de passagers, sont essentiels à l'économie locale et nationale. Aussi, les ambitions de développement et de mutation des installations portuaires en plateformes multimodales doivent se concrétiser dès maintenant avant la mise en place du canal Seine Nord, au risque de voir tous les trafics captés par les ports Européens du Range nord.

Aujourd'hui, les moyens attribués pour le fonctionnement et l'investissement des ports ne sont réellement pas à la hauteur des enjeux. Depuis longtemps, la CGT dénonce le manque d'ambitions des autorités dans le développement des modes de massifications des trafics, comme par exemple le ferroviaire ou le fluvial. Les pays du range nord ont bien compris l'importance de ces modes de transport et investissent massivement dans leurs améliorations et leur essor. C'est non seulement un enjeu économique mais également écologique puisqu'il est démontré que le développement du transport fluvial fluidifie les axes routiers et participe à la baisse de l'empreinte carbone des marchandises ainsi transportées.

A Rouen le seul accès ferroviaire, qui dessert l'ensemble des quais de la rive gauche, reste la tranchée « couverte » dont la vétusté dénoncée depuis des années menace aujourd'hui l'interruption des trafics ferroviaires existants. Seul le ferroviaire et le fluvial dans le contexte écologique que nous connaissons permettront d'accroître des hinterlands et favoriseront la massification des échanges. Au niveau fluvial, le retard pris dans la mise à grand gabarit des voies d'eau et des écluses se révèle être un frein pour accroître notamment le trafic céréalier, il en est de même pour la mise en service de la « chatière » du port du Havre qui permettrait un meilleur développement du transport fluvial vers ce dernier.

L'amélioration des infrastructures routières portuaires se heurtent aussi à la pression de l'urbanisme des interfaces ville ports qui développe des projets immobiliers sans aucun lien avec l'activité portuaire ce qui grignote inéluctablement les terrains industrialo-portuaires.

Pour vivre et se développer, les ports du Havre et de Rouen ont besoin d'industries pourvoyeuses de trafics portuaires, celles-ci ces dernières années sont sacrifiées sur l'autel de la rentabilité. Les exemples abondent : cela va de PETROPLUS à la Chapelle DARBLAY en passant par la fermeture de la centrale à charbon du Havre.

Le dragage est une activité essentielle pour le développement des ports de Rouen et du Havre. Cette activité est une mission régalienne assurée par l'Etat par l'intermédiaire du GIE dragage ports. Cet outil public doit rester au service des grands ports maritimes et des ports décentralisés. Une réelle politique d'investissement doit être mise en œuvre. Sans contradiction avec le service d'intérêt général reconnu

par la communauté européenne, l'ensemble des travaux de dragage doit être dimensionné et assuré par du matériels et équipages issus des GPM.

Le dragage est particulièrement stratégique au Havre et à Rouen, il permet l'approfondissement du chenal en vue de l'accueil de navires à fort tirant d'eau mais également le développement de port 2000 en eau profonde. Cela favorise le rapatriement dans nos ports des marchandises en provenance ou à destination de la France qui transite actuellement dans les ports étrangers.

Les combats menés par la CGT dans le domaine de la réparation navale, ces dernières années, ont permis de ré internaliser cette activité. La réparation navale est un atout majeur pour l'attractivité de nos places portuaires, Les moyens et les structures de cette activité sont nécessaires pour assurer la sécurité et la réparation des navires dans nos ports. Voilà pourquoi le combat victorieux de la CGT du GPMR a été mené pour l'acquisition d'un nouveau dock flottant aux dimensions plus importantes qui sera prochainement mis en service.

A ce titre, la création d'une filière de démantèlement naval est indispensable au niveau de l'axe Seine et la CGT réaffirme son engagement dans toutes les démarches permettant le développement de cette filière.

Les Grands Ports Maritimes, sont des Etablissements Publics de l'Etat avec des Intérêts Commerciaux et ils ne sont pas des outils à disposition du capitalisme. Les autorités portuaires doivent se porter garant sur l'absence de dumping social et elles ne doivent pas utiliser des fonds publics à des fins privés. Pour éviter toute concurrence déloyale entre les 3 ports, il est nécessaire de ne pas spécialiser aucun des 3 ports, mais au contraire de renforcer leur complémentarité, dans une stratégie de développement visant à positionner les 3 ports au niveau des ports européens.

Les syndicats CGT portuaires et dockers des ports de Rouen et du Havre sont force de proposition et de solution pour le maintien et la relance industrielle de l'axe Seine, au service de l'emploi et du développement économique de la Normandie et bien au-delà.

Le monde portuaire est également étroitement lié à l'évolution du statut de marin qui souffre avec la création des pavillons de complaisance, d'un dumping social intolérable orchestré par les plus grandes compagnies maritimes mondiales. Toutes les compagnies européennes et notamment la CMA CGM, armement français qui tient le premier rang au niveau mondial, ont transféré leurs navires sous ces pavillons avec des équipages de marins hors UE, avec des conditions de salaires, de vie à bord et de droits sociaux proches de l'esclavage. Tout cela est renforcé au travers du développement des sociétés de « MANNING » spécialisées dans la fourniture aux armateurs d'une main d'œuvre non qualifiée et à très bon marché.

Depuis des décennies, on assiste à une diminution dramatique du nombre de marins français au commerce. Le registre international français (RIF) se réduit d'années en années par la volonté des armateurs avides de profits de transférer leurs navires sous ces pavillons de complaisance hors union européenne. Les différents gouvernements qui se sont succédés n'ont jamais pris en considération le véritable atout que représente en France, les plus de 4000 km de côtes (dont 570 en Normandie) pour développer un transport maritime et fluvial de qualité et respectueux des travailleurs, dockers, marins et portuaires.

L'Etat doit impérativement doter notre pays d'une réelle politique portuaire, maritime et fluviale et se doter d'un ministère spécifique à ces activités. Pour rattraper un retard de plus de trente ans, il faut créer un pôle public financier dont les ressources proviendront exclusivement d'une taxe internationale prélevée sur les marchandises transportées.

La vitalité économique des ports français, leurs développements et la création de milliers d'emplois doit être une politique nationale volontariste et clairement affichée.

Dans le secteur de l'Energie

Cette année 2021 correspond au 75^e anniversaire de la nationalisation de l'Electricité et du Gaz, par la création d'EDF et de GDF en 1946. En matière de politique énergétique, ce choix stratégique de la France, au-delà de relever le pays au lendemain de la seconde guerre mondiale, a largement fait ses preuves durant ces dernières décennies.

Les décisions politiques idéologiques prises à partir de la fin des années 1990, tant au niveau européen qu'au niveau national, n'ont eu de cesse d'affaiblir d'année en année un système qui permettait de répondre aux besoins des usagers et de la nation.

Comme l'ensemble du secteur énergétique français, le service public de l'électricité et du gaz a ainsi été jeté dans les mains du marché avec comme conséquence une logique financière prédominante de profits, de rentabilité et de dividendes toujours plus élevés. Autres conséquences dramatiques de cette transformation du secteur : moins disant social, souffrance au travail, désorganisation des collectifs de travail, suppressions d'emploi, externalisation massives d'activités vers la sous-traitance, augmentation des tarifs (75 % pour le gaz et 40% pour l'électricité) et une augmentation de la précarité énergétique (+ de 13 millions de personnes aujourd'hui). Le système énergétique français est en proie aux mêmes obsessions, celles de piller le bien commun au profit d'intérêts particuliers et privés.

Les plans « HERCULE » à EDF, « CLAMADIEU » à ENGIE, la Réglementation Energétique 2020 qui met à mal la filière gaz (fin du gaz dans les logements neufs à partir de 2022), la fermeture de centrales à charbon sans alternative s'inscrivent dans cette démarche de casse du secteur. Ils ne constituent pas seulement une étape supplémentaire dans le processus libéral, mais bien un pas vers l'aboutissement d'une finalité : celle de l'appropriation du système énergétique essentiel à qui veut accaparer toutes les richesses créées dans tous les secteurs d'activités économiques.

L'intérêt général est menacé et il nous faut faire le choix d'un véritable projet de société qui s'oppose à la mainmise de quelques-uns sur un secteur stratégique pour la France leur permettant ainsi de se gaver et de ne répondre qu'à des intérêts particuliers et à ceux qui en auront les moyens.

C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de lutter pour imposer ensemble un véritable Service Public de l'énergie co-piloté avec les salariés, les citoyens, les associations et les élus de la république, pour la réponse aux besoins des usagers et une véritable solidarité énergétique, pour un développement humain durable, pour un fonctionnement économique du pays respectueux de son environnement et des écosystèmes.

L'UD 76 affirme que le gaz et l'électricité ne sont pas des marchandises comme les autres, mais des biens vitaux de première nécessité. Dès lors tous les citoyens doivent avoir une égalité d'accès à l'énergie sans distinction géographique et sociale. C'est pourquoi, face à la précarité énergétique subie par 13 millions de personnes en raison du coût de l'énergie, elle revendique une TVA à 5,5%. De même l'UD 76 œuvrera pour le maintien des tarifs réglementés, fixés par l'état, accessibles partout et pour tous.

Dans ce cadre, l'UD 76 contribuera à la mise en œuvre d'un rapport de force pour la mise en place d'un Pôle public de l'électricité et du gaz. Elle contribuera au soutien du Programme Progressiste de l'Energie porté par la FNME-CGT.

Face aux défis du changement climatique, une nécessaire transition énergétique doit s'opérer. Pour qu'elle réussisse et soit à la hauteur du défi, elle doit obligatoirement répondre aux enjeux environnementaux, économiques, sociaux et à l'intérêt général.

Pour ce faire, l'objectif d'un mix énergétique faisant place à l'utilisation des énergies au meilleur de leurs qualités, suivant les utilisations, doit être recherché. L'UD 76 pense qu'il en va de la construction d'un mix énergétique équilibré, durable, dé-carboné, socialement et économiquement juste.

Dès lors les énergies renouvelables, dans toutes leurs composantes, doivent être soutenues et développées, sous contrôle d'un service public de l'énergie.

L'éolien terrestre et en mer, le photovoltaïque, les gaz renouvelables et l'hydrogène ne peuvent plus être organisés et développés que sur le seul critère du prix d'achat aux producteurs. Prix d'achat qui aujourd'hui pèse essentiellement sur la facture des usagers et offre aux producteurs l'effet d'aubaine de rentes confortables. L'exemple de l'éolien et photovoltaïque à ses débuts est révélateur.

Pour ce qui est des gaz renouvelables, les mécanismes de soutien doivent donc être à la hauteur, mais pas dans le but d'offrir ces rentes aux producteurs. A ce titre, le développement de la filière hydrogène doit être observé de près car ce sont des milliards d'euros d'argent public qui y sont déversés.

L'UD 76 affirme donc qu'une transition énergétique satisfaisant à l'intérêt général, ne peut s'entendre et être mise en œuvre, que sous l'égide et dans le cadre d'un service public de l'énergie tel que décrit ci-dessus.

Dans l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur, nous revendiquons :

- Des créations de postes d'enseignants, de personnels administratifs, de santé, territoriaux et techniques dans tous les établissements et écoles pour réduire partout le nombre d'élèves par classe et améliorer les conditions d'accueil et de travail.

- Le gouvernement tente d'utiliser la crise sanitaire actuelle pour remettre en cause la nécessité des cours en présentiel. Nous revendiquons la mise en œuvre de tous les moyens de protections (masques gratuits, dédoublement, renforcement de la désinfection, des tests.) pour que les cours en présentiel soient maintenus afin d'éviter les risques majeurs de décrochage qui touchent surtout les élèves des milieux défavorisés.

- La titularisation sans condition de tous les emplois précaires et la création de nouveaux emplois de titulaires notamment pour l'accompagnement des enfants handicapés.

- Un investissement important en moyens humains, financiers et matériels en direction des élèves les plus en difficulté, en particulier pour ceux des milieux populaires. Un investissement massif dans les locaux scolaires afin d'en faire des lieux sains pour les personnels et les élèves.

- que le baccalauréat reste un diplôme national reposant sur des épreuves nationales, terminales et anonymes et comme premier grade universitaire. Le bac doit garantir l'accès, sur tout le territoire, aux filières de l'enseignement supérieur. Son caractère national doit garantir sa reconnaissance dans toutes les branches professionnelles.

- un investissement massif dans l'enseignement supérieur pour augmenter les capacités d'accueil, pour améliorer les conditions d'étude des jeunes et les conditions de travail des personnels pour qu'ils soient en mesure d'assurer correctement leurs missions de service public. La sélection pour entrer dans les différents établissements de l'enseignement supérieur est inacceptable. Elle accentue l'aggravation des inégalités sociales et territoriales. La création d'un revenu étudiant soumis à cotisations sociales, favoriserait l'accès de toutes et à tous aux études supérieures.

Apprentissage et formation professionnelle.

Nous revendiquons une politique de promotion de l'enseignement professionnel public pour diversifier l'offre de formation dans tous les territoires du département, des ouvertures ou réouvertures de formations correspondant aux besoins des élèves, des adultes, pas uniquement celles dictées par les besoins directs du patronat, décidées par les seuls élus régionaux, ou répondant au seul tissu économique local. Elles doivent aussi permettre aux élèves et adultes de faire un véritable choix de formation, de se réorienter, se reconverter afin d'accéder à un emploi et de s'y épanouir.

La réforme de la transformation de la formation professionnelle issue de la loi du 5/09/2018, traite de 3 sujets clés - formation continue (et les mesures associées : handicap, égalité pro, travailleurs détachés) - apprentissage - assurance chômage.

Pour les deux premiers cela induit : une redéfinition de l'action de formation, de nouveaux dispositifs, une veille sociale à prévoir adaptée selon les accords CSE dans les entreprises, des questions de contribution financière, sur les droits etc.. L'UD 76 devra intégrer ces éléments et mettre en œuvre des initiatives d'informations auprès des salariés et préalablement aux militants, notamment IRP.

La réforme d'assurance chômage aura été mise en suspend le temps de la crise sanitaire. La CGT la combat. L'UD76 s'y inscrira jusqu'à son retrait.

Défendre et reconquérir le service public postal et de télécommunication :

L'objectif de rentabilité immédiate des entreprises du secteur postal et de télécommunications engendre des réorganisations constantes, des fermetures de bureaux et d'agences, des externalisations et la priorisation des activités marchandes au détriment des usagers et des personnels des entreprises.

L'accès à un service public des activités postales et de télécommunications, doit être garanti à tout citoyen, quel que soit son lieu d'habitation et ses moyens. Chacun doit pouvoir accéder à des services bancaires gratuits et des tarifs sociaux doivent être mis en place pour les plus défavorisés.

La CGT revendique la gratuité pour tous les courriers à destination des administrations, la création d'un pôle public bancaire pour financer et faciliter la réalisation des projets sociaux et environnementaux, le maintien d'une présence postale de plein exercice.

La nécessité de communication à l'ère du numérique impose la mise en place d'un monopole public de la téléphonie et de l'internet. L'enjeu étant de couvrir l'intégralité du territoire afin de garantir à tous un accès à un réseau de haut niveau technique, fiable, économique et écologique.

La CGT revendique la ré internalisation des activités sous traitées, un statut de haut niveau des personnels des entreprises du secteur et des droits et garanties identiques à celles de leur maison mère.

Pour une Inspection du travail au service des travailleurs :

En lien avec les réformes successives de casse du Code du travail, le gouvernement continue sa politique de reprise en main de l'inspection du travail dans l'objectif de couper les liens naturels entre les agents de contrôle de l'inspection du travail et les travailleurs et leurs représentants. Il s'agit de répondre à la demande du patronat. Cela se traduit notamment par la mise en place d'un code de déontologie visant à faire taire toute expression publique pour les inspecteurs du travail. Dans le même temps, on assiste à une diminution du nombre de postes tant concernant l'activité de contrôle en entreprises que les services de renseignements du public. Nous réaffirmons que l'inspection du travail doit être au service des travailleurs et répondre aux demandes des salariés et des représentants du personnel.

L'imposture des Maisons de Service au Public

Elles sont présentées comme une amélioration des services publics de proximité : mensonge. En réalité, c'est le prétexte pour une fermeture pure et simple des services publics dédiés à certaines missions exercées avec expertise, qualité et proximité. Cela participe aux transferts des coûts de l'emploi public et des infrastructures vers les collectivités territoriales et la population.

Les usagers des services publics, confrontés au licenciement et au chômage, à la maladie, à la précarité de l'emploi, à la cherté d'un loyer, sont soumis à des règles inégalitaires, invités à aller sur Internet ou dans les MSAP, où les personnels, non formés, avec peu d'expertise, ne sont souvent là que pour orienter vers un ordinateur, plutôt qu'une personne qualifiée. Au résultat, le service rendu au public est dégradé au point que des personnes renoncent à faire valoir leurs droits.

Le numérique : un enjeu crucial pour l'avenir

Le passage au « tout numérique » met gravement en cause les principes fondamentaux du service public, comme l'égalité d'accès des usagers et l'égalité de traitement. Cette évolution technologique ne doit pas remettre en cause le droit au recours de la version papier.

Il permet aussi le fichage des usagers, l'abandon des missions, le flicage des agents, la suppression de milliers d'emplois et des fermetures de sites.

Nous ne sommes pas contre les outils numériques, nous sommes contre l'usage qu'en font l'Etat et le patronat. Ils les utilisent pour imposer un rendement toujours plus élevé et supprimer des emplois. A nous d'imposer une utilisation du numérique qui serve les usagers et les salariés, notamment en réduisant leur temps de travail.

De même, la victoire juridique obtenue en mars 2021 par notre collectif sans papiers, avec d'autres associations, contre la dématérialisation des demandes de titre de séjour imposée par la préfecture de Seine-Maritime, est à valoriser pour aller chercher aussi des victoires sur la réimplantation des services publics dans les différents territoires.

Une contre-offensive est indispensable

On ne peut pas laisser les gouvernements successifs démolir nos services publics. On doit défendre l'existant, mais il est tout aussi important d'étendre les services publics pour répondre aux nouveaux besoins de la population (service public de l'Internet, par exemple).

Localement, sous l'impulsion du Collectif des Services Publics de l'UD, nous devons accentuer notre action d'information auprès de tous les salariés et des usagers. Nous devons faire entendre nos propositions auprès de toute la population en multipliant les diffusions de tracts et les réunions publiques, ou toutes autres interpellations. Tout cela avec l'objectif de gagner le renforcement du service public.

Interdiction des licenciements et des suppressions de postes :

Chaque semaine qui passe voit à minima une annonce de suppressions d'emplois dans le privé ou de suppressions de postes dans la fonction publique. Ces annonces s'accompagnent parfois de bagarres, grèves notamment, qui ne doivent pas rester isolées.

Lutter pour le maintien de tous les emplois est une nécessité quand bien même les suppressions de postes n'engendrent pas de licenciement sec. Chaque emploi supprimé constitue une chance de moins pour qu'un travailleur privé d'emploi en retrouve un.

L'UD réaffirme que les politiques de réductions du coût du travail menées par les gouvernements successifs, notamment en multipliant les exonérations de cotisations sociales, ne permettent ni la création ni le maintien des emplois. Elle revendique que les sommes reçues par les employeurs soient remboursées et s'oppose aux aides publiques pour les entreprises à but lucratifs. Elle revendique l'arrêt de versements des profits aux actionnaires.

Ensemble Privé – Public contre le travail du dimanche :

Depuis plusieurs années, le travail dominical a tendance à se généraliser dans plusieurs secteurs, privés comme publics, pour des activités non essentielles aux besoins de la population. Dans la suite des lois Macron, visant à étendre les dérogations sur le travail dominical, de nombreuses entreprises notamment dans le commerce, souhaitent contraindre leurs salariés à travailler le dimanche ou la nuit. L'UD appuiera toutes les initiatives prises par les syndicats et les UL contre le travail du dimanche.

2.4 Des revendications révolutionnaires pour conquérir des droits nouveaux

Au-delà des nombreuses revendications portées quotidiennement, il est nécessaire d'offrir des perspectives pour transformer la société.

La CGT l'a toujours fait au travers de son histoire, et ses meilleurs marqueurs ont été les avancées sociales issues du Conseil National de la Résistance, ainsi que des différentes luttes sociales menées depuis.

Dans cet esprit, face au monde qui évolue toujours vers le moins-disant social, dans un monde de plus en plus globalisé, de nouvelles revendications, décidées à l'occasion des CCN, sont à porter dans notre activité syndicale. De même, la CGT se doit de porter dans son activité syndicale les revendications des travailleurs et travailleuses en lutte pour une rupture avec le système capitaliste.

Les revendications portées par la CGT pour un Code du Travail du XXIème siècle (proposé à l'occasion de la bataille contre les Lois Travail), notre projet de reconquête 100% Sécurité Sociale, ou encore la Contre-proposition CGT sur les Retraites (à l'occasion de la bataille contre le projet gouvernemental de retraites par points, en 2019/2020), participent de cette stratégie.

Concernant les décisions prises et validées par la CGT à l'occasion des derniers congrès confédéraux sur le Nouveau Statut du Travail Salarié et la Sécurité Sociale Professionnelle, la future commission exécutive de l'UD76 s'engage à porter le débat dans nos structures.

2.5 Criminalisation de l'action syndicale

Depuis des années l'Etat et le patronat criminalisent l'action syndicale et focalise particulièrement leurs attaques contre la CGT. Patronat et Gouvernement cherchent à détruire toute opposition qui viendrait remettre en cause leurs choix, en criminalisant l'action syndicale. Ici comme ailleurs, de nombreux camarades sont concernés, et force est de constater que les sanctions demandées par les procureurs sont de plus en plus fortes, et notamment lors de conflits sociaux.

Tout salarié a le droit de se syndiquer, de créer une base syndicale et d'exercer une activité syndicale et plusieurs textes internationaux prohibent la répression comme les discriminations syndicales.

L'UD, en lien avec les UL et les branches professionnelles, continuera à soutenir tous les militants CGT lorsqu'ils sont convoqués pour des sanctions ou par la police et les tribunaux.

Nous sommes confrontés à une justice de classe qui s'acharne contre les travailleurs mais protège la délinquance des possédants.

2.6 La santé des salariés n'est pas négociable

Dans le privé comme dans le public, sous le coup des attaques, les conditions de travail continuent de se dégrader (postes non remplacés, augmentation des cadences et de la productivité, pilotage par

objectifs, réorganisation constante ...). Les conséquences sont dramatiques en termes de santé au travail. Notre département n'est pas épargné par les suicides de salariés sur le lieu de travail, les situations de « Burn Out », les accidents du travail graves ou mortels, et les maladies professionnelles.

Dans le cadre des ordonnances, le gouvernement MACRON a répondu à la demande du MEDEF et supprimé les CHSCT, ces derniers étant considérés comme les bêtes noires du patronat.

L'UD continuera à lutter pour le retour à l'instance de représentation des salariés que sont les CHSCT dans toutes les entreprises et services.

Nous devons continuer le travail entrepris depuis de longues années par le secteur Santé Travail pour :

- Contribuer à l'information et la formation de nos militants sur ces problématiques, notamment lors de journées d'étude et par les informations diffusées sur liste de diffusion électronique
- Elargir les possibilités concrètes d'aides aux syndicats, aux UL et UP notamment par les réunions de travail sur les dossiers complexes
- Tenter d'assurer un suivi collectif des dossiers accidents du travail et maladies professionnelles et un soutien des syndicats tant sur le plan des procédures pénales que civiles.
- Maintenir nos liens avec le secteur santé travail confédéral
- Une médecine du travail centrée exclusivement sur la protection de la santé des travailleurs et non sur la sélection de la main d'œuvre.
- L'incendie de Lubrizol comme d'autres accidents industriels graves montrent qu'il existe un lien fort entre défense de la santé des travailleurs, défense de la santé des riverains, défense de la planète. La CGT continuera à mettre des moyens pour faire vivre le collectif unitaire LUBRIZOL qui constitue un point d'appui pour un travail en commun avec d'autres organisations sur la base des revendications portées par la CGT, en lien avec la confédération et la FNIC CGT, l'UD contribuera aux campagnes et initiatives visant à réduire le risque et mieux protéger les travailleurs et la population des risques immédiats et différés. Par ailleurs, nous ferons tout pour que LUBRIZOL, employeur coupable, mais aussi l'Etat complice, soit condamné pour ce crime industriel, pour que la réglementation soit véritablement renforcée, afin que les industriels arrêtent de jouer avec notre santé.
- La crise du COVID 19 a remis en avant l'existence du droit de retrait des salariés, droit malmené par le gouvernement et le patronat. L'UD soutiendra les salariés qui seraient victimes de mesures de sanction ainsi que les lanceurs d'alerte comme les salariés de MULTISOL qui ont osé dénoncer le risque incident dans l'entreprise.

2.7 Contre les discriminations sexistes et sexuelles et les violences faites aux femmes

45 ans après la loi de 1972 sur l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, tous les indicateurs existants confirment que ce principe n'est pas respecté, laissant perdurer une discrimination en termes de salaire bien souvent accompagnée par une discrimination en termes de statut, notamment par le temps partiel contraint.

La CGT agit pour l'égalité pleine et entière entre les hommes et les femmes au travail et dans la société et continue à être vigilants pour qu'aucun fait de discrimination et/ou de violences faites aux femmes ne puisse être toléré au sein même de la CGT.

Les attitudes ou les paroles LGBTphobes perdurent et génèrent de la souffrance au travail. Parfois même elles bloquent l'accès à l'emploi. Les syndicats CGT doivent agir contre ces discriminations et exiger le respect des droits pour tous.

Nous devons travailler à mieux former nos équipes syndicales sur ce point, tant concernant les enquêtes discrimination à mener, que la négociation des accords et l'intégration de ce sujet dans les axes revendicatifs et l'appui aux élus et mandatés CGT et notamment les référents Harcèlement dans les CSE.

Les étapes de confinement et le Télétravail ont pu aggraver le phénomène de violences sexistes et sexuelles. Les organisations de la CGT mettent à disposition de nombreux outils pour dénoncer, informer et accompagner les victimes et revendiquer de nouveaux droits.

L'UD 76 devra s'emparer de la thématique dans son ensemble. Elle devra anticiper et coordonner les

actions qui peuvent être transverses aux différents collectifs (femmes mixité /DLAJ/ Formation/communication) ainsi que celles des organisations (UL, fédérations...). C'est notamment le cas pour la journée internationale de lutte pour le Droit des Femmes chaque 8 mars.

Malheureusement, les risques de comportement sexistes existent aussi au sein de notre organisation et doivent être fermement combattus. Les membres de la future commission exécutive bénéficieront d'une formation sur le sujet.

2.8 Activités spécifiques envers les Ingénieurs, Cadres, Techniciens et Agents de Maîtrise

La syndicalisation des Ingénieurs, Cadres, Techniciens et Agents de Maîtrise (ICTAM) est un enjeu capital pour le développement de la CGT.

Ils représentent désormais la moitié du salariat en France, et sur le département, l'agglomération rouennaise détient le record normand du nombre d'ICTAM.

Le Capital utilise les évolutions du salariat pour mettre en opposition les salariés et empêcher les convergences et mobilisations. Les rapports sociaux se tendent dans les entreprises, les ICTAM servent de boucs émissaires et endossent des orientations sur lesquelles ils n'ont pas été consultés. De par leur position dans l'entreprise, ils constituent un enjeu stratégique dans les transformations du travail, du management, des rapports sociaux dans l'entreprise, parce que leur travail impacte de façon significative la situation des autres catégories.

Alors que de nombreux ICTAM étaient auparavant issus du rang, nous constatons l'arrivée de nombreux jeunes diplômés sur des fonctions d'encadrement.

Nous devons ouvrir en grand les portes et les fenêtres de la CGT aux ICTAM, en particulier aux jeunes. Il nous faut pour cela entendre et répondre à leurs aspirations et revendications.

Parmi les jeunes générations, femmes sont bien souvent plus diplômées que les hommes mais paradoxalement moins bien payées qu'eux. Ce constat confère à l'union départementale une responsabilité syndicale toute particulière envers elles.

En lien avec les Unions professionnelles et les unions locales, l'Union départementale soutiendra et impulsera toutes les initiatives aidant au développement de la syndicalisation des ICTAM.

Une spécificité qui doit intégrer chacune de nos publications et l'aide à la construction de revendications spécifiques en lien avec les syndicats, les UL et les UP.

Le congrès invite la future commission exécutive à s'emparer pleinement de toutes les questions ICTAM sur le département.

Il apparaît encore plus crucial aujourd'hui, de prendre en considération et de faire évoluer notre syndicalisme vers les populations Ingénieurs, Cadres, Techniciens et Agents de Maîtrise (ICTAM). En effet, ce sont des salariés qui représentent aujourd'hui plus de la moitié du salariat dans de nombreuses entreprises, et souvent les plus importantes en effectifs. Une évolution qui s'explique par la montée en puissance de la technicité dans le travail, par le développement des opérations de services tertiaires et l'accroissement du nombre de jeunes salariés diplômés.

Ces salariés sont aussi confrontés à des problématiques au travail de plus en plus nombreuses et désirent aussi un certain nombre de revendications spécifiques dans leur champ professionnel.

Ces éléments doivent nécessiter de la part de la CGT une écoute particulière et un travail spécifique, non catégoriel, envers ces populations.

L'activité à conduire envers ces salariés, souvent jeunes, se doit d'être moderne, adaptée au contexte de leurs entreprises et tenant compte des bouleversements d'organisation du travail et de la sociologie sur notre territoire.

Pour autant, il ne faut pas la cloisonner et mettre en opposition des structures syndicales. L'exemple récent de la gestion du télétravail, (plus exactement le travail à domicile) participe de cette prise en compte de ce salariat et de l'accompagnement dont la CGT peut se faire l'écho.

Nombreux sont les analyses et matériels à disposition pour améliorer notre approche, à l'exemple de la dernière enquête UGICT menée, ou encore le travail réalisé en 2019 par départements pour identifier l'implantation des ICTAM rapporté à nos syndiqués de cette catégorie, et qui a notamment montré sur

la Seine-Maritime, une faiblesse de notre taux de syndicalisation sur ces populations.

Voilà donc un enjeu majeur pour notre organisation et particulièrement l'UD76, de ce collectif qui devra chercher à préparer, impulser, coordonner les initiatives et luttes spécifiques. »

2.9 Activités spécifiques envers les jeunes

La CGT revendique les mêmes droits collectifs pour les jeunes, alors que patronat et gouvernement veulent en permanence les exclure des réglementations protectrices.

Il est important que les jeunes, dès l'embauche, aient un contact avec la CGT de façon adaptée et suivie et que soient menées par la CGT des campagnes pour imposer l'accès des jeunes à ces droits collectifs.

Le déploiement vers les jeunes (étudiants salariés, salariés ou sans emploi) et leur syndicalisation sont une des nombreuses priorités de l'UD 76, qui doit aider, quand c'est nécessaire, à la multiplication des stages d'accueils des nouveaux syndiqués et/ou salariés, réalisés par les syndicats, les UL et les professions.

Les jeunes peuvent paraître moins sensibles à l'engagement, sous les formes traditionnelles que nous connaissons dans nos organisations. Mais ils n'hésitent pas à se mobiliser autour des sujets les plus variés (écologie, alter mondialisme...). Ils souhaitent une réactivité de l'organisation à laquelle ils adhèrent et doivent pouvoir mesurer concrètement leur implication. Plutôt rassurant donc, et à contre-courant de la pensée dominante.

Néanmoins cela suppose aussi que leurs problématiques propres, leurs aspirations soient clairement identifiées et prises en compte dans la construction des revendications qu'elles soient interprofessionnelles ou sectorielles. De même l'intérêt de se syndiquer n'étant pas de l'ordre du naturel, cette thématique doit être portée auprès des jeunes via des vecteurs de communication qui leurs sont familiers, attractifs et lisibles.

De même, reprenant les termes du plan Langevin-Wallon de démocratisation de l'enseignement supérieur soutenu par la CGT en 1947, l'étudiant est un travailleur par rapport « aux services qu'il rend et qu'il est appelé à rendre à la collectivité ». À ce titre l'étudiant peut prétendre à un revenu socialisé. L'adhésion des étudiants à la CGT doit donc être encouragée, si possible dans des syndicats propres.

L'UD doit décider d'un plan de travail sous l'impulsion du secteur vie syndicale.

2.10 Activités spécifiques envers les privés d'emploi

Dans ce contexte de société capitaliste libéralisée, le patronat et l'actionnariat rendent le travail précaire, et l'utilisent d'ailleurs comme un moyen de pression pour adosser les conditions sociales des salariés sur les règles les plus basses.

Ainsi de nombreux travailleurs sont jetés du jour au lendemain de leur travail et, privés d'emploi, sont souvent isolés dès lors qu'ils ne réussissent pas à retrouver un travail, qui crée le lien social et la reconnaissance sociétale.

Dans le même temps, les règles de protection et d'indemnisation pour ces privés d'emploi s'amenuisent, comme les dernières lois le prouvent.

Les privés d'emploi sont bien des travailleurs, font partie de la population active en recherche d'emploi, contrairement à certaines paroles de plus en plus criées sur les places publiques de certains médias et politiques qui tendent à les montrer comme des assistés.

La CGT, et l'UD 76 en particulier en lien avec les UL et UP, dans ce contexte, a une responsabilité importante pour les protéger, les aider, en appliquant la valeur CGT de solidarité, et surtout les organiser, pour intervenir par des actions pour défendre leurs droits, toujours de plus en plus attaqués.

2.11 Activités spécifiques envers les Retraités

L'USR est l'Union des Sections de Retraités du Département. Elle regroupe et coordonne l'activité des syndiqués retraités sur notre UD. Elle a pour rôle d'apporter la contribution des « retraités » dans l'activité de l'UD en partant des repères revendicatifs.

Lors du passage d'actif à retraité, seul 35% des syndiqués restent adhérents. Même si le temps est

venu d'un repos bien mérité, cela ne signifie pas qu'il n'y a plus de revendications à avoir, ni de combats à mener, au contraire, les mesures Gouvernementales et patronales sont là pour nous rappeler qu'il ne faut surtout pas baisser la garde. La question de la continuité syndicale reste plus que jamais posée.

Il ne peut y avoir que complémentarité d'actions entre actifs et retraités pour faire valoir et mettre en avant leurs revendications, qu'elles soient communes ou spécifiques. Il ne s'agit pas de « faire une place » aux retraités, mais de construire ensemble, dans la diversité, pour être plus forts, dans le respect de chacun.

L'ensemble des syndiqués doit pouvoir trouver sa place, ceci dans l'intérêt de notre activité pour maintenir les syndiqués « retraités » et aller à la conquête du potentiel de syndiqués « futurs retraités ».

L'UD 76 en lien avec les syndicats CGT doit donc faire un travail d'orga pour connaître la date de départ des syndiqués, afin de faire le lien avec la future section « retraités » via le collectif QVS.

Les syndiqués retraités doivent être partie prenante de l'activité de l'UD 76.

L'UD s'engage à impulser une activité des syndiqués retraités au plus près des syndicats et des Unions Locales.

Consolider la place des « retraités », c'est un gage de renforcement de toute la CGT.

L'activité de l'USR a donc besoin de moyens financiers pour son activité.

L'Union Départementale continuera de financer les besoins de l'activité revendicative des retraités CGT.

3. La Qualité de Vie Syndicale : l'outil efficace pour une CGT qui gagne !

Notre souhait commun est de faire valoir les droits des travailleurs et défendre leurs intérêts. Forts et fiers de nos valeurs, nous sommes collectivement, les garants d'une organisation riche de l'histoire et convaincus que l'avenir peut être autrement que celui que d'aucuns nous dessinent.

Dans l'ensemble, nos organisations se sont retrouvées au fil du temps bouleversées par les orientations stratégiques et économiques patronales et des directives gouvernementales.

Nos principes de fonctionnement, s'en sont vus également affectés fortement. Les camarades étant souvent démunis en connaissance de base ou restreints en temps pour s'impliquer.

Le respect d'un certain nombre de règles de Qualité de Vie Syndicale et un travail d'ORGA sont donc primordiaux pour avoir une CGT efficace au service de la lutte pour gagner les conquises sociales.

3.1 Le rapport de force commence par le renforcement et se gagne par notre Organisation !

Notre première responsabilité CGT, de notre UD et de ses syndicats, est de travailler inlassablement à construire le rapport de force. Et donc gagner le syndicalisme de masse que nous organisons.

Ce rapport de force, il commence par notre capacité à nous renforcer, par l'adhésion à la CGT du plus grand nombre de salarié et de privés d'emploi et par la continuité syndicale de ces salariés lorsqu'ils ont des changements de vie professionnelle, notamment lorsqu'ils changent de métiers, de service ou d'entreprise, et aussi lorsqu'ils passent de la vie active vers la retraite.

Il s'agit pour la CGT, pour notre UD et son USR et pour nos syndicats de construire un véritable plan d'action afin que les salariés, les privés d'emploi, les jeunes et les retraités s'organisent et reprennent en main leurs affaires et la confiance en leur propre force.

Le renforcement et le développement de nouvelles bases, de nouveaux syndicats ou sections syndicales doivent être un objectif prioritaire de toutes les structures CGT du département.

L'objectif de ce mandat doit être d'augmenter notre nombre de syndiqués sur le département et donc l'UD doit s'engager dans des campagnes de syndicalisations et de déploiement vers toutes les catégories de salariés, employés, ouvriers, maîtrises, techniciens, cadres et retraités.

Les élus et mandatés doivent être en prise avec la vie de leurs syndicats. Ils tiennent leur mandat par la CGT et à ce titre, doivent rendre compte de leurs activités à leur syndicat et aux structures

interprofessionnelles qu'ils représentent. Ainsi chaque mandatés de l'UD doit rendre compte de son activité régulièrement et faire des comptes rendus des instances où il représente l'UD.

Le renouvellement des militants doit aussi être une préoccupation constante des syndicats ainsi que pour les mandats de l'UD en veillant à y intégrer des jeunes et des femmes. Il y a nécessité que l' élu et mandaté s'approprie les repères revendicatifs CGT pour les faire connaître aux salariés, afin de construire les revendications mais aussi d'utiliser les IRP comme outils pour les faire aboutir.

3.2 Le règlement régulier des cotisations à COGETISE : les moyens financiers de la lutte !

Il est aussi très important de rappeler que le versement régulier des cotisations à toutes nos structures CGT, au travers de l'outil COGETISE, permet de se donner les moyens de la Lutte.

Il est anormal de voir encore des syndicats qui ne soldent pas les exercices !

D'autant que ça pose aussi la problématique de la représentativité CGT, et du discours porté par des personnes qui ne représentent finalement pas la CGT.

Aujourd'hui comme demain, des moyens financiers doivent être mis au service de l'activité interprofessionnelle, selon 3 principaux leviers :

- La cotisation est notre principale recette, garant de notre indépendance. Avec le pôle vie syndicale et l'ensemble des syndicats de l'union départementale, s'orienter vers une véritable syndicalisation de masse, sans oublier la bataille du triptyque : 1% - PAC- passage actif-retraité et l'enjeu des 12 timbres. Le règlement des cotisations doit être fait régulièrement au cours de l'année afin d'assurer la pérennité des structures.
- La mutualisation des dépenses là où c'est possible. C'est notamment le cas pour la participation de l'UD au sein du Comité de gestion des locaux utilisés par différentes structures CGT à Rouen.
- La transparence des finances, avec le respect des décisions prises en commission exécutive, et placée sous le contrôle de la Commission Financière de Contrôle. La CFC doit être active, indépendante et présenter ses travaux à la CE de l'UD à minima 1 fois par semestre. Elle se doit d'alerter immédiatement en cas de constatation de dérives.

3.3 La formation de nos militants et syndiqués : une priorité pour les armer aux luttes !

Le renouvellement des équipes syndicales et la création de nouvelles bases nécessitent un renforcement des actions de formation à tous les niveaux.

La mise en place des nouvelles IRP oblige également à la formation d'autant que le corps militant est en plein renouvellement. C'est à lui que reviendra la tâche de porter notamment une activité spécifique structurée, de développer l'efficacité de nos organisations, de prendre en main et de maîtriser des enjeux fondamentaux alors que la qualification et la proportion des ICTAM au sein du salariat ne cessent de progresser. C'est le cas sur notre département.

La question de la formation syndicale soulève de nombreuses remarques notamment chez les plus jeunes. Ils s'interrogent sur les conditions d'organisation de la formation - en particulier sur la durée des stages ou l'accessibilité aux lieux de formation.

Mais notre travail doit consister à ce que chaque syndiqué, chaque élu et mandaté bénéficie d'une formation initiale et continue dans le respect des trois chartes, celle de la vie syndicale, des élus et mandatés et de l'égalité professionnelle.

La formation syndicale est un outil précieux pour aiguïser notre efficacité dans l'action et dans la syndicalisation.

Se former est une nécessité. Cela contribue activement à la construction d'un syndicalisme adapté au monde d'aujourd'hui. Se former c'est aussi anticiper pour mieux s'imposer comme une force de

proposition.

Rien ne remplacera ce moment privilégié que constitue le stage de formation syndicale. Prendre le temps d'être en situation d'apprendre dans un cadre favorable et interactif : cela se prépare, s'anticipe, se décide avec détermination. Cela doit être une priorité (journées d'étude droit de grève, libertés syndicales, les projets de réformes gouvernementaux ou patronaux, la lutte contre les idées racistes, sexistes et d'extrême droite, l'égalité professionnelle, les violences faites aux femmes, etc...)

Le programme de formation, validé par la CE de l'UD sera proposé au niveau départemental et évoqué régulièrement dans les réunions UD, UL, UP en lien avec le collectif Qualité de Vie Syndicale (QVS).

Les collectifs « vie syndicale » et « formation » travailleront pour répondre aux attentes et besoins des organisations. La mutualisation des formations des UL qui le souhaitent sera favorisée par l'UD.

La mise en œuvre du programme de formation nécessite un renforcement important du nombre de formateurs disponibles, notamment pour l'actualisation des modules concernant les Instances Représentatives du Personnel.

Chaque élu à la CE de l'UD76 doit également impérativement participer à la formation « dirigeant d'une Union Départementale », pour être en capacité d'appréhender au mieux sa place et son rôle de dirigeant de l'UD, en tant que membre de la Commission Exécutive (CE).

3.4 Rôle et fonctionnement de l'UD76

Le rôle de l'Union Départementale est d'appuyer et de coordonner les actions des syndicats du département, des Unions Professionnelles et des Unions locales. Elle impulse et coordonne l'activité interprofessionnelle de la CGT au niveau départemental et la représente à ce même niveau.

Toutes les responsabilités, toutes les candidatures, tous les mandats, qui relèvent des prérogatives de l'Union Départementale seront validés préalablement par la commission exécutive, sur proposition des syndicats.

Au niveau départemental, nous portons les revendications des Unions Professionnelles, des Unions Locales et des Syndicats, nous œuvrons à la mise en place de luttes interprofessionnelles public / privé, avec l'objectif de gagner les revendications CGT.

3.5 Présence et Investissement militant : gage d'efficacité de notre outil départemental

La présence et l'investissement des membres de la Commission Exécutive, organisme décisionnaire, dans l'activité de l'UD76 est un gage d'efficacité. Même si les moyens attribués se réduisent avec les attaques successives sur la représentation des salariés, chaque syndicat doit pouvoir garantir la présence active des membres élus à la commission exécutive.

Pour une bonne mise en œuvre des orientations définies par le congrès de l'UD, chaque membre de la CE devra s'investir dans la mise en œuvre des décisions de la CE, ce qui passe notamment par le renforcement des différents collectifs.

Les commissions de l'Union Départementale doivent fonctionner avec les membres de la CE de l'UD en y associant des camarades mandatés par les UL, les UP et les syndicats.

La représentativité des syndicats dans ces collectifs est importante, pour travailler les revendications et les actions à mettre en œuvre sur notre département. Gagner une telle mise en place dans l'activité interprofessionnelle CGT devient ainsi le gage d'une CGT renforcée et forte, capable d'aller à la bataille des idées et conquérir des droits sociaux.

3.6 Des liens indispensables entre nos organisations

- Les syndicats sont la structure de base de notre organisation. C'est à partir de ces structures que se mène le travail de proximité.
C'est à partir des syndicats et de ses sections, en lien avec les structures de la CGT, que se prennent les décisions concernant le champ professionnel concerné, que ce soit dans la construction des luttes ou des cahiers revendicatifs.

C'est à partir de ces structures que se renforce notre organisation.

Le rôle de l'UD est ainsi de les appuyer sur les questions qui ont une dimension départementale, en lien avec les UL auxquels ils sont affiliés.

- Les Unions Locales CGT sont une nécessité incontournable pour l'activité interprofessionnelle de toute la CGT sur un même bassin économique. Elles donnent aux syndicats, aux syndiqués et aux salariés, les moyens d'agir efficacement pour d'autres choix en proximité. Les UL aident à la création de nouvelles bases, travaillent à l'élaboration des revendications et organisent les conditions de la lutte sur leur territoire respectif.

L'UD 76 est la structure qui les coordonne et crée les liens pour favoriser leur activité syndicale. Elle travaille aussi avec les Unions locales pour créer, dès que cela est possible de nouvelles bases syndicales et les conditions de leur bon fonctionnement en lien avec les fédérations et représentations fédérales au niveau du département.

La prochaine CE devra faire un point avec les ULs sur leurs difficultés de fonctionnement. L'UD apportera une aide financière aux UL qui en font la demande dans la limite du budget prévisionnel annuel.

- L'UD travaille aussi avec les Unions Professionnelles, en tentant de coordonner les actions départementales. Chaque UP a la responsabilité de développer, selon ses attributions et sa structuration, l'activité revendicative et syndicale. L'UP est un outil d'expertise, de cohérence, d'impulsion et d'aide pour ses syndicats et aussi pour l'union départementale. C'est un outil qui facilite la convergence de l'information issue des espaces de l'UD. Chaque UP veille à participer à la vie de l'union départementale en participant aux réunions régulières avec les unions locales et l'USR.
- Le Comité Régional CGT a un rôle d'appui aux actions et initiatives des UD qui le compose. Ses décisions ne peuvent être prises qu'en concertation avec les UD. Tous les membres de l'UD 76 qui participent à cet outil sont élus par la commission exécutive et rendent compte de leur activité régulièrement à la CE de l'UD. Il intervient sur les questions d'ordre régional. Il coordonne également les propositions et luttes menées dans les départements de la région. Il coordonne aussi l'activité des mandats CGT dans les organismes régionaux.

L'UD ne peut se substituer aux décisions qui démocratiquement doivent être prises dans les CE des UL et les CE des syndicats. La nécessité de travailler ensemble ne doit pas entraîner la confusion sur le lieu où doivent être prises les décisions pour respecter le fédéralisme concernant les syndicats et les UP.

3.7 Une communication utile à notre message de lutte !

La densité de l'activité CGT en Seine-Maritime, que ce soit en terme de luttes, de revendications à porter, le nombre de syndicats, d'unions syndicales et d'unions locales implique d'avoir une communication pertinente, forte et réactive.

L'action de la CGT pour permettre aux salariés de se rassembler et d'agir, peut prendre plusieurs formes (Assemblées du personnel, action CGT, action avec d'autres syndicats...), mais doit en toutes circonstances faire l'objet d'une expression propre de la CGT.

Des réflexions ont déjà été entamées sur la manière d'articuler l'ensemble des supports de communication : l'info Luttes et le site internet. L'info Luttes constitue un moyen rapide et efficace d'informer l'ensemble de nos bases CGT dans le département des luttes passées, en cours ou en construction. Nous devons continuer nos efforts en lien avec le secteur revendicatif pour que chaque base syndicale, chaque UL et UP acquiert le réflexe d'envoyer des brèves et des photos pour alimenter la publication.

C'est aussi un moyen d'être réactif et de gagner en efficacité pour informer l'ensemble de nos bases CGT dans le département des luttes passées, en cours ou en construction.

La dématérialisation de l'information ne peut cependant être la seule pour les syndiqués du territoire.

La question des réseaux sociaux doit être débattue. C'est une hypothèse pour mettre en adéquation, les projets et valeurs CGT avec la sociologie du département et les modes actuels de communication.

Dans tous les cas, le développement de notre communication au travers d'outils divers doit être au service de notre stratégie revendicative, et ne pourra être tenu que si nous réussissons le renforcement du secteur communication de l'UD.

Pour avoir des syndiqués formés et informés ; l'UD et ses syndicats doivent s'abonner et promouvoir la diffusion de la presse confédérale : la NVO, Options et Vie Nouvelle, Ensemble et Droit Ouvrier.

L'UD et ses syndicats s'engagent à mener une campagne politique pour la conquête des abonnements de la NVO dans le département.

3.8 Droits Libertés et Actions Juridiques

Malgré une activité importante lors de l'actuel mandat, il apparait que les batailles autour des droits, des libertés et l'activité juridique ne sont portées, dans la majorité des cas, que par les camarades directement impliqués dans les mandats concernés, limitant ainsi une véritable prise en charge collective pourtant indispensable. Il nous faut réfléchir à des solutions pour que la prochaine CE de l'UD s'empare réellement des enjeux sur les grands dossiers impactant les droits des salariés et des enjeux autour des Prud'hommes, de l'intégration des contentieux TASS TCI dans le pôle social du tribunal judiciaire ou encore pour s'approprier et faire nôtres les revendications pour l'amélioration du statut et des moyens des conseillers du salarié ou des défenseurs syndicaux.

L'activité juridique est étroitement liée à l'activité revendicative et vient la renforcer. Elle doit être prise en compte dans l'action syndicale quotidienne en lien avec la construction du rapport de force nécessaire et à la lutte des salariés.

La réflexion engagée sur la défense individuelle et collective demeure donc entière, tout comme la diminution des moyens accordés à nos mandatés. Pour ce faire, le collectif juridique de l'UD s'est constitué avec des militants, conseillers ou non, mais tous soucieux de l'importance de ce secteur au service de l'action syndicale.

Aujourd'hui, l'UD a en charge le suivi, la formation et l'animation des défenseurs syndicaux, conseillers des salariés prud'hommes et des conseillers prud'hommes.

Cela est d'autant plus important que de nombreuses attaques sont portées contre le droit du travail et les garanties sociales des salariés.

Il est indispensable de multiplier les journées d'étude et les formations, en lien avec les collectifs « formation » et « santé travail », afin que les militants CGT du département aient une bonne connaissance des évolutions juridiques et les éléments nécessaires pour combiner stratégie revendicative et stratégie juridique, pour tenter de contrer les mauvais coups du patronat et du gouvernement.

4. Des outils au service de luttes spécifiques

4/1 Des collectifs pour intervenir sur des problématiques spécifiques

Collectif Services Publics :

Le collectif « service public » de l'UD est composé de représentants des syndicats de services publics, délégations de services publics, mais également d'autres syndicats du privé, usagers du service public.

Il s'efforce de garantir la participation de tous pour proposer des actions et initiatives interprofessionnelles visant à élargir et renforcer les mobilisations pour la défense et l'amélioration des services publics au service de la réponse aux besoins des populations.

Collectif « e-commerce » :

Le développement technique du numérique bouleverse en profondeur tous les rapports humains. De ce fait, les modes de productions et de distributions des richesses subissent de fortes mutations. La mondialisation des échanges s'est généralisée sous le contrôle de grands groupes capitalistes, les entreprises nommées GAFAM notamment, qui pèsent de plus en plus sur l'économie globalisée, et également dans les rapports sociaux au détriment des travailleurs de tous les pays.

Il est important d'avoir une analyse globale des enjeux, qu'ils concernent l'accès pour tous aux biens de consommations, les droits des salariés, les conséquences sur l'environnement, et le contrôle démocratique des données, tout en gardant à l'esprit nos revendications, comme par exemple la création d'un service public du numérique.

Un travail doit être de tout instant pour vigiler, analyser, communiquer à nos bases, en fonction des projets qui se développent en la matière partout sur le département, afin de construire et porter des revendications CGT qui chercheraient à imposer des règles fiscales, sociales et environnementales dans ce secteur en plein essor.

Les travailleurs des plateformes sont particulièrement exploités. L'UD s'attachera à les rassembler pour qu'ils puissent lutter ensemble et gagner de véritables droits sociaux.

C'est ainsi l'enjeu de ce collectif spécifique !

Collectifs « Travailleurs sans papiers » :

Les collectifs « travailleurs sans papiers » existe sur certaines Unions Locales, et ils reçoivent l'appui de l'UD76 dans leur démarche.

Les travailleurs sans papiers sont des femmes et des hommes en situation irrégulières sur le territoire français depuis 6 mois, 1 an, 5 ans ou parfois plus, qui travaillent déjà dans des entreprises (parfois en travail dissimulé) ou qui sont en attente d'une promesse d'embauche ou d'une formation.

En Seine-Maritime comme ailleurs, les personnes étrangères qui demandent un titre de séjour sont confrontées à une profonde maltraitance institutionnelle : refus d'instruction des dossiers, conditions de régularisation ubuesques et, depuis le mois de mars 2020, dématérialisation de la plupart de leurs démarches administratives. En pratique, cette dématérialisation imposée a avant tout pour effet de priver les personnes de leurs droits en les gardant à distance de l'administration.

Un accueil physique doit toujours être maintenu et les préfectures doivent être dotées de moyens suffisants pour répondre aux besoins des usagers et usagères. En la matière, il convient d'apprécier la victoire récente du collectif de Rouen contre la Préfecture 76 !

Au-delà de l'obtention de la carte de séjour, d'améliorer globalement la situation des travailleurs sans papiers, par le biais de l'entraide, il propose de nombreuses solutions pour les personnes sans papiers rencontrant des problèmes en lien avec le travail (exploitation, impossibilité de trouver du travail, démarches administratives...).

C'est le devoir de la CGT que de veillez au respect et à l'application des droits du travail. Chaque personne sur le territoire doit avoir les mêmes droits et les mêmes obligations quelle que soit sa situation administrative. Ainsi, il est dans l'intérêt de tous les travailleurs d'agir pour que ces droits soient appliqués.

Les revendications des travailleurs sans papiers CGT sont :

- Régularisation inconditionnelles de tous les travailleurs sans papiers.
- Inscription à Pole Emploi des travailleurs sans papiers ayant un projet de formation ou étant privés d'emploi ou en situation précaire (mi-temps, intérimaires, CDD courtes durées...).
- Reconnaissance systématique des promesses d'embauche comme pièce indiscutable pour tous les travailleurs sans papiers.
- L'arrêt immédiat de la répression sur les personnes sans papiers et leurs soutiens.
- L'accès aux mêmes droits que tous les travailleurs.
- L'ouverture immédiate de places supplémentaires d'hébergement d'urgence sur le département.
- Plus de moyens (humains et financiers) d'accompagnement pour les personnes sans papiers.
- L'arrêt immédiat des tests osseux sur les mineurs non accompagnés, ainsi que l'annulation des tests osseux sur les 2 dernières années.

4/2 Des Activités Sociales, Culturelles et Sportives pour les besoins des Actifs et Retraités.

De nombreux camarades CGT, élus et mandatés, ainsi que certains salariés dédiés à les faire vivre,

ont la responsabilité de la gestion des activités sociales, culturelles et sportives, dans les comités sociaux d'entreprise (CSE) et d'établissements, ou structures équivalentes.

Durant la crise sanitaire et encore aujourd'hui, les mesures adoptées par le gouvernement et l'arrêt des activités dans certains secteurs ont pu peser lourdement sur les dotations, établies en rapport à la masse salariale qui est une partie du salaire socialisé, et par conséquent sur nos possibilités d'intervention permettant les départs en vacances, l'accès démocratique à la culture et aux pratiques sportives.

Nous devons être vigilants face à la pression du secteur marchand qui voit dans les budgets des CSE, des sources de profits importants, et qui souhaite que les activités sociales et culturelles ne se résument qu'à la distribution de chèques « en tous genres » (cadeaux-déjeuner-bibliothèque...), de billetteries centrées sur les spectacles des grandes scènes, ou encore à proposer des voyages avec des tours-opérateurs peu regardant sur les conditions de travail des salariés...

La CGT lutte pour gagner le Droit aux Vacances pour tous, au même titre que celui au travail, à la santé, à l'éducation, au logement... Elle lutte aussi pour le Droit aux pratiques Sportives de son choix pour toutes et tous, tout au long de la vie.

L'éducation populaire à dimension citoyenne est un des axes majeurs de la CGT. C'est un élément essentiel à notre activité revendicative qui participe à augmenter notre rapport de force au travers de syndiqués acteurs sur ces questions spécifiques.

En phase avec le travail engagé par le collectif confédéral Culture, Sport et Tourisme social, il faut encourager les syndiqués dans nos territoires, à s'approprier cette thématique. De même, il faut porter à la connaissance du plus grand nombre ce que mène la CGT en termes de développement et impulsion pour les activités sociales, culturelles et sportives.

Nous devons, en lien avec les organismes de tourisme social créés par la CGT, notamment l'ANCAV-SC, en charge de coordonner le réseau des associations, au plus près des territoires, comme notre association Normande TLC Vacances, défendre une politique différente en matière de vacances, d'activités sociales, culturelles et sportives.

- La défense des bibliothèques des comités d'entreprise
- La réalisation d'expositions culturelles, sociales, historiques dans les locaux des comités d'entreprise
- Une offre de spectacle ou de billetterie cinéma clairement orientée vers la défense des salles indépendantes ou la programmation engagée
- Un tourisme social et solidaire respectueux des conditions de travail et des territoires

Pour ce faire la confédération travaille à une plateforme nationale appelée ONYVAGO accessible pour tous les Salariés ainsi qu'à une plateforme appelée Les Jours Heureux, réservée aux Syndiqués CGT avec des prix différenciés (mise en service prévue en 2021).

La CGT met aussi en place des formations spécifiques ASC.

Quelques éléments saillants de l'activité à mener en la matière :

Assurer le lien entre l'ANCAV SC, les Associations et les Comités Régionaux ; Travailler à la formation des élus dans l'organisation et les CSE, COS, CAS et équivalents ; Développer les adhésions avec le réseau associatif sur leur périmètre pour gagner un maillage de proximité ; Promouvoir le droit aux Vacances de qualité pour tous dans les valeurs dévolues au Tourisme Social, l'accès aux loisirs, aux pratiques sportives et la Culture par des offres référencées et qualifiées conformes aux orientations défendues par la CGT ; Faire adhérer le maximum de CSE, COS, CAS et équivalent de leur territoire pour permettre la solidarité par la mutualisation ; Permettre la connaissance et le partage des informations du réseau avec les structures CGT ; Travailler l'accès des ASC pour les CPRI Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle, les CPRPL Commission Paritaire Régionale Profession Libérale, CPRIA Commission Paritaire Régionale de l'Artisanat et du Commerce de proximité, des privés d'emploi et les retraités ; Promouvoir la carte loisir ; Aider les associations dans la mise en œuvre des orientations de la CGT politique et technique ; de contribuer aux liens nécessaires entre les

associations ; tenir le stand du Comité Régional de Normandie avec la NVO dans les Salons des CSE afin de rencontrer les Camarades élus dans leur CSE pour échanger sur l'actualité revendicative, les outils de la CGT à leurs dispositions (NVO, Tourisme Social)...

4/3 L'outil INDECOSA au service de la défense des Syndiqués

INDECOSA-CGT est une association loi 1901 créée par la CGT en 1979 dans le but d'assurer la défense des syndiqués salariés consommateurs.

C'est une association agréée par l'état comme les 14 autres reconnues en France, et ayant obtenu aussi la reconnaissance spécifique en 2018 comme 4 autres associations. Ces agréments permettent de représenter les consommateurs dans toutes les structures et instances nationales et internationales.

Chaque syndiqué CGT est – de fait et sauf refus de sa part– par le paiement de son FNI, adhérent de cette association et peut bénéficier de conseils juridiques et d'une assistance dans le cas de litiges personnels dans tous les domaines de la consommation.

INDECOSA-CGT n'a pas vocation à intervenir uniquement dans la gestion de dossiers individuels mais s'inscrit également dans des actions plus politiques et, par exemple, a été dernièrement avec la F.N.M.E, à l'initiative du collectif contre le projet HERCULE.

Nous pouvons préciser que localement INDECOSA-CGT 76 participe au Collectif « services publics » de l'UD.

De par le nombre de syndiqués de la CGT, cela fait d'INDECOSA CGT la plus grande association de consommateurs en France.

Le gouvernement ne s'y trompe d'ailleurs pas puisqu'il y a une volonté de faire pression sur le renouvellement de la reconnaissance spécifique d'INDECOSA-CGT, renouvellement dont le dossier a été déposé en mars 2021. La raison invoquée, entre autres, est de considérer que l'adhésion automatique des syndiqués à INDECOSA-CGT constitue une concurrence déloyale vis-à-vis des autres associations. La plainte de " que choisir " sur cette automaticité en est l'illustration.

Cela entraîne donc l'obligation pour chaque syndiqué CGT de matérialiser son adhésion par une carte nominative.

L'agrément de l'association nous oblige à nous ouvrir à des adhésions non CGT dans la mesure où nous touchons des subventions publiques.

En 2022 auront lieu les élections de représentants de locataires et, à ce titre, nous travaillons à présenter une liste chez un bailleur.

L'UD CGT 76 travaillera à présenter et faire connaître INDECOSA-CGT 76 à l'ensemble des bases et les invitera à se saisir pleinement des activités et services de cette association.

4/4 Association « DROIT A L'ENERGIE – STOP AUX COUPURES ! NORMANDIE » : au service de la défense des syndiqués consommateurs et usagers

En 2004, après des années de manifs et de grèves, la FNME -CGT pose la question du "droit à l'énergie pour tous". Des premières initiatives, collectives mais "semi-clandestines", commencent à voir le jour pour s'opposer aux coupures pour impayés. Des associations "Droit à l'énergie" ont alors été créées partout où c'était possible.

L'association DROIT A L'ENERGIE-STOP AUX COUPURES ! NORMANDIE a été créée le 10 avril 2007, date anniversaire de la Nationalisation de l'Energie en 1946.

Même si l'association n'est pas, au sens statutaire du terme, un "outil" de la CGT, il faut rappeler que les membres fondateurs en sont l'UD CGT 76, l'UL CGT ROUEN, le syndicat CGT du Département 76 et le syndicat CGT ENERGIE ROUEN.

DROIT A L'ENERGIE-STOP AUX COUPURES ! NORMANDIE porte les revendications de la CGT dans le domaine du droit à l'énergie:

- Agir par tout moyen pour que l'accès aux énergies d'eau, de gaz et d'électricité devienne un droit fondamental, et qu'à ce titre aucun usager n'en soit privé pour cause d'exclusion, de misère ou de pauvreté.
- Agir et faire toute intervention auprès des pouvoirs publics pour que ce droit soit reconnu et appliqué sans discrimination d'ordre philosophique, politique ou religieux.
- Agir départementalement, régionalement et nationalement, afin d'obtenir l'écriture d'une proposition de loi visant à interdire sur le sol national les coupures d'électricité et de gaz pour cause de misère et de pauvreté (même si la loi Brottes a instauré une trêve hivernale des coupures, ce qui constitue un sursis et non un droit pérenne)
- Agir contre toute décision de fournisseur d'eau, d'électricité ou de gaz visant à nier ce droit fondamental – et qui en priverait des familles pour cause de pauvreté, de misère ou d'exclusion – notamment en rétablissant ou en faisant rétablir l'eau, l'électricité ou le gaz dans les foyers qui en auraient été privés. Agir pour que les puissances électriques fournies correspondent à leurs véritables besoins et donc agir pour l'augmentation de puissance des maintiens d'énergie qui doivent permettre les usages domestiques, l'éclairage et le chauffage.
- Agir pour faire voter des arrêtés anti-coupures dans les communes
- Agir pour faire baisser la TVA à 5.5% sur la consommation d'énergie

Aujourd'hui, environ 13 millions d'usagers sont en situation de précarité énergétique en France.

Etre privé d'énergie c'est : ne plus pouvoir s'éclairer, se chauffer, garder des aliments ou des médicaments au frais, faire ses devoirs, etc. Bref : risquer sa vie avec des compensations de fortune (bougies, chauffages d'appoint...) et PERDRE SA DIGNITE !

Depuis 2007, l'ouverture du marché de l'énergie pour permettre une "concurrence libre et non faussée" s'est traduite par une augmentation de près de 50% du prix de l'électricité et de 80% pour le gaz.

La suppression des tarifs réglementés ainsi que les projets Hercule et Clamadieu de démantèlement et de privatisation du service public de l'énergie sont le prélude à une flambée incontrôlable des tarifs de l'énergie et à l'augmentation du nombre de foyers exclus du droit fondamental d'accès à l'énergie.

Pour mener ce combat pour le droit à l'énergie, nous sommes en lien avec les camarades de la FNME, des UL, de l'UD, mais aussi d'autres associations comme la CNL, ou le DAL, car défendre le droit à l'énergie, c'est forcément revendiquer un service public de l'énergie, et un droit au logement de qualité garanti par un service public du logement.

**« Pour une CGT forte dans le Département,
au front des luttes et des revendications »**

